

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,  
M. JULES DUFOUR, commissaire,  
M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE  
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 13 juin 2001, à 13 heures 30  
Hôtel Universel  
Salle Piékougami  
1000, boulevard des Cascades  
Alma

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 13 JUIN 2001  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MOUVEMENT AU COURANT..... 1  
    M. John Burcombe  
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES  
ET DE GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC ..... 11  
    M. Patrick Bélanger  
    M. Ronald Blackburn  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ..... 25  
    M. Jean-Pierre Boivin  
    M. Christian Bouchard  
REPRISE DE LA SÉANCE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN..... 50  
    M. Luc Tessier  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST ..... 68  
    M. Lawrence Potvin  
    Mme Nathalie Audet  
DROIT DE RECTIFICATION  
HYDRO-QUÉBEC..... 83

---

**SÉANCE DU 13 JUIN 2001**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**MOUVEMENT AU COURANT**

5

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour mesdames et messieurs, nous poursuivons nos séances. Aujourd'hui, c'est la troisième séance de la deuxième partie de l'audience sur la dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

10

Alors nous avons plusieurs intervenants cet après-midi, alors on va procéder tout de suite à la présentation des mémoires.

15

J'appellerais le représentant du Mouvement Au Courant, s'il vous plaît.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

20

Mon nom, c'est John Burcombe, représentant du groupe de bénévoles Mouvement Au Courant, un groupe qui existe depuis 1989. Les buts principaux du Mouvement Au Courant sont de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

25

J'aimerais d'abord remercier la Commission pour sa décision de nous entendre cet après-midi. De plus, j'aimerais m'excuser du manque de mémoire écrit à ce point, qui s'explique par une conjoncture d'événements imprévus.

30

De toute façon, comme exprimé dans notre lettre du 2 juin au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous croyons que le délai entre la première partie et la deuxième partie d'une audience est trop court. Je sais pas si ce sera pris en considération dans le futur, mais on aimerait avoir un peu plus de temps entre les deux (2) parties.

35

Premièrement, le sujet à traiter et examiner pour n'importe quel projet est la justification. Nous apprécions l'intérêt de la Commission d'approfondir ce sujet au-delà du traitement accordé aux projets précédents, notamment Portneuf, Sault aux Cochons et Toulnostouc. Bien qu'Hydro-Québec n'est toujours pas aussi ouverte qu'elle devrait l'être comme société d'État, il y a une amélioration dans l'information fournie.

40

Regardons d'abord la rentabilité du projet. Hydro-Québec indique que la dérivation de la Manouane vers le complexe Bersimis produirait six cent soixante-dix-huit gigawattheures (678 GWh) d'électricité par année. Cependant, de ce montant, trois cent soixante gigawattheures (360 GWh), soit plus que la moitié, devraient être retournés à Alcan comme compensation pour

45 perte de production à ses centrales. Du point de vue des revenus du gouvernement, qui semblent être la principale raison d'être actuelle d'Hydro-Québec, le gouvernement pourrait être le perdant, selon nos calculs.

50 En effet, la redevance par kilowattheure perçue par Alcan, excusez, perçue de Alcan pour l'année 2000 était plus grande que le versement de dividendes par kilowattheure d'Hydro-Québec. Si la dérivation de la Manouane était en opération en l'an 2000, nous estimons que le gouvernement aurait perdu cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$). Et de surcroît, Alcan aurait reçu une subvention déguisée d'un million cinquante-huit mille dollars (1 058 000 \$).

55 Sur ce seul point, nous croyons que le projet va à l'encontre de l'intérêt public. Et pour les détails de ce calcul, pour le moment c'est seulement en forme de notes mais on peut faire des ajouts et le déposer officiellement.

60 Maintenant, quant à la justification énergétique du projet, nous croyons qu'Hydro-Québec n'a pas étayé suffisamment ses prévisions d'accroissement de la demande, ce qui est en opposition à l'opinion de la Commission sur le projet Toulnostouc.

65 Pour nous, aussi longtemps qu'il n'existe pas de politique claire sur l'implantation de projets énergivores et il n'y a pas de plan d'actions musclé d'économie d'énergie, la demande future d'électricité au Québec est difficile à préciser.

70 Maintenant, quant au mérite du projet par rapport aux variantes et d'autres projets, il est impossible de faire un jugement car Hydro-Québec refuse de fournir les coûts de production et de classer ses projets en tenant compte des impacts environnementaux.

75 Et quant à la rentabilité du projet pour Hydro-Québec, si l'électricité est pour la consommation au Québec, le coût de production devrait être moindre que le prix fixé à la Loi 116, soit le deux virgule quatre-vingt-neuf cents (2,89 ¢) par kilowattheure. Évidemment, Hydro-Québec vise plutôt le marché de l'exportation où, pour l'année passée, elle a obtenu plus de six cents (6 ¢) le kilowattheure, mais ce prix inclut les coûts de transport.

80 Or, il n'est pas évident pour nous que ces hauts prix vont perdurer. Il faut que vous vous souveniez que la raison d'être de la déréglementation aux États-Unis est de faire baisser les prix. C'est un risque à considérer.

85 Quant aux impacts environnementaux spécifiques du projet, tout projet de détournement est potentiellement néfaste puisque c'est tout le parcours de la rivière en aval du point de coupure qui est affecté. Pour la Manouane, ça veut dire quatre-vingt-dix-sept kilomètres (97 km) de rivière qui recevront moins d'eau. Et la quantité d'eau est déjà réduite de moitié depuis la création du réservoir Manouane, en 1941.

Pour nous, les impacts de cet aménagement devraient être inclus dans l'étude des impacts cumulatifs qui devrait s'étendre à l'époque avant cet harnachement, et porter sur tout le bassin versant de la rivière.

90

Et la période actuellement considérée, soit de dix (10) ans du passé et dix (10) ans dans le futur est trop contraignante, à notre avis. Il faut tirer des enseignements sur les actions passées avant d'embarquer sur de nouveaux bouleversements du bassin versant.

95

À l'égard de la comparaison des impacts du projet telle que proposée par rapport aux variantes, Hydro-Québec utilise un seul critère, soit le coût de production. Cependant, elle continue de refuser de préciser les coûts, dont les variantes avec débit réservé de six mètres cubes-seconde (6 m<sup>3</sup>/s) et neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s) plutôt que trois mètres cubes (3 m<sup>3</sup>/s), et la variante avec un niveau du nouveau réservoir de quatre cent seize mètres (416 m) plutôt que quatre cent dix-huit mètres (418 m).

100

Encore une fois, Hydro-Québec ne cherche pas un projet de moindre impact mais un projet de moindre coût.

105

C'est un point sur les programmes d'économie d'énergie. Pour nous, ce n'est pas Hydro-Québec qui devrait être le maître d'oeuvre de ces programmes, c'est plutôt l'Agence d'efficacité énergétique qui, présentement, n'a pas le mandat de le faire, mais nous croyons que son mandat devrait être élargi et qu'il devrait être fourni avec des fonds garantis en forme de redevance sur les ventes d'électricité. De cette façon, je crois que l'on est plus certain d'avoir des programmes qui continuent et ne sont pas assujettis aux décisions d'Hydro-Québec.

110

Alors ça complète plus ou moins nos commentaires à ce point-ci, mais nous déposerons un mémoire écrit plus étoffé par la suite, et ça dépend un peu des réponses aux questions en suspens, notamment des questions dirigées au ministère des Ressources naturelles.

115

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

120

Merci monsieur Burcombe.

125

Je suis d'accord avec vous qu'on devrait essayer de donner plus de temps entre la première et la deuxième partie d'audience, mais si vous avez regardé le calendrier que nous, on avait regardé, la semaine prochaine c'est les vacances d'été, et c'est pour ça qu'on a décidé de faire la deuxième partie cette semaine, parce que comme vous savez, le BAPE a eu des expériences passées, quand on fait des présentations de mémoires, des deuxièmes parties durant l'été, c'est une levée de boucliers. Alors on a préféré le faire cette semaine.

130 Il y a d'autres personnes aussi qui nous ont demandé d'envoyer des addenda plus tard, et  
on a pensé que c'était un bon compromis. Alors c'est sûr qu'on va attendre aussi votre mémoire,  
j'espère dans les semaines qui viennent.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

135 D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

140 Quant aux réponses qui restent encore en suspens du ministère des Ressources  
naturelles, on leur a fait parvenir une lettre à nouveau la semaine dernière pour leur demander  
qu'on attendait toujours ces réponses. Et cette lettre-là devrait être déposée au dossier public.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

145 D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

150 Alors monsieur Dufour.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Oui, merci madame la Présidente.

155 Monsieur Burcombe, vous avez dit tout à l'heure que la demande future est difficile à  
préciser. Or, nous avons entendu des chiffres allant de un virgule quatre pour cent (1,4 %) à deux  
pour cent (2 %) pour ce qui est de l'augmentation prévue ou escomptée au cours peut-être des trois  
(3) ou des cinq (5) prochaines années, ou les six (6) prochaines années.

160 Qu'est-ce que vous, vous en pensez?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

165 C'est que pour nous, beaucoup dépend du secteur industriel. On voit que dans le secteur  
résidentiel, il y a un très faible accroissement, et même dans le commercial, il y a pas beaucoup  
d'accroissement non plus. Tout dépend c'est quoi les gros projets qui viendront ou non dans le  
futur.

170 On vient d'avoir le projet, ici même à Alma, d'Alcan, qui est une grosse augmentation de la  
charge. Il y a aussi le projet Magnola qui est au moins partiellement en opération maintenant.  
Alors tout dépend si on aura d'autres projets de cette envergure dans le futur.

175 Si on n'aura pas de nouveaux projets de cette envergure, la croissance sera certainement, pour moi, moindre que un pour cent (1 %). Avec ces projets, je crois que ces projets sont inclus dans le un point cinq pour cent (1,5 %), et ça fait toute la différence.

180 Et aussi la possibilité de réduire la demande par des nouveaux programmes d'efficacité énergétique, c'est toujours à préciser, mais je crois que les chiffres originaux d'Hydro-Québec visaient neuf point trois térawattheures (9,3 TWh), étaient possibles et sont toujours possibles.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Merci beaucoup.

185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Berraja.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

190

Merci madame la Présidente. Merci monsieur Burcombe pour votre présentation.

Maintenant, si je comprends bien, c'est que vous êtes pour le projet, mais pour introduire certaines améliorations.

195

Quel serait le ou les scénarios à proposer pour atténuer les impacts du projet? Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

200

Je sais pas si on est pour le projet, il faut avoir beaucoup plus d'informations avant de décider que ce projet est mérité, particulièrement en regard, en relation avec les autres projets, en particulier les projets de détournement Portneuf et Sault aux Cochons.

205

Dès le début, on a pensé que ces projets devaient être examinés comme un ensemble, même si chacun a ses particularités. Pour nous, on arrive maintenant au point de décider, est-ce qu'un (1) ou deux (2) de ces projets sont plus utiles ou plus ou moins dommageables pour l'environnement qu'un autre.

210

Et pour le moment, on n'a pas d'informations pour faire ces comparaisons, et c'est pas vraiment ici qu'on peut les discuter, parce que cette Commission est nommément seulement sur le projet Manouane.

215

Et ça, c'est une difficulté qu'on voit dans tous les processus actuels disponibles au Québec pour discuter la pertinence des projets, il y a pas vraiment un forum pour discuter l'ensemble, avoir une vue d'ensemble pour voir c'est quel projet est moins dommageable pour l'environnement qu'un

autre, et c'est quoi la classification possible des projets, la hiérarchie des projets, est-ce qu'un est plus favorisé qu'un autre. Et là, ça, c'est un vrai problème pour nous.

220 Mais quant au projet Manouane comme tel, il y a des variantes qui sont moins dommageables pour l'environnement, et Hydro-Québec l'admet elle-même, mais on n'a pas une information détaillée, par exemple sur le projet où le niveau du lac du Grand Détour sera fixé à quatre cent seize mètres (416 m) plutôt que quatre cent dix-huit (418 m).

225 Même si Hydro-Québec indique qu'un niveau plus bas sera moins dommageable pour l'environnement, on n'a pas la comparaison détaillée de ces deux (2). Et ça, c'est un problème pour nous.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

230 Merci beaucoup.

Mais si je regarde seulement la partie physique concernant le débit réservé que vous avez analysé, concernant la variante quatre cent seize-quatre cent dix-huit (416 m-418 m), concernant les coûts et aussi les impacts, quel serait le scénario que vous pourriez proposer? Merci.

235

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

240 Pour nous, on croit qu'il faut toujours voir le projet de moindre impact, et même si c'est un coût additionnel, il faut escompter ce coût contre le fait qu'il y aura moins d'impacts sur l'environnement. Et même s'il y a moins de production d'électricité peut-être, c'est une situation à favoriser, chaque fois qu'il y a moins d'impacts.

245 Personnellement, je privilégie un projet de moindre impact avec un coût un peu plus grand, plutôt que le projet de moindre coût.

Alors dans ce cas, ça veut dire que s'il y a pas de grands problèmes avec quatre cent seize (416 m), je crois que ça devrait être le choix. Et à l'égard des débits réservés, je préférerais le six mètres cubes-seconde (6 m<sup>3</sup>/s) ou même neuf (9 m<sup>3</sup>/s).

250 Je vois pas pourquoi on peut pas sacrifier un peu sur la production et les coûts pour un environnement, moins d'impacts sur l'environnement.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

255 Merci beaucoup.

Concernant les prix pour l'exportation dont vous avez donné un chiffre et dont vous êtes pas rassuré, parce que vous précisez que c'est avec la réglementation, c'est très volatile.

Qu'est-ce qui vous fait dire ça? Merci.

260

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

265

C'est que l'année 2000, Hydro-Québec a obtenu plus de six cents (6 ¢) le kilowattheure, mais pour les années précédentes, seulement en 99, c'était quatre point quelque chose je crois, et même l'année avant ça, 98 et 97, c'était moins de trois cents (3 ¢). Alors cette ère de prix très hauts pourrait être passagère pour nous.

270

C'est vrai qu'Hydro-Québec, la façon de vendre l'électricité a changé et Hydro-Québec a l'avantage d'être en position de vendre l'électricité exactement au moment où le prix est le plus élevé, et c'est sûr qu'elle va continuer d'utiliser cet avantage.

275

Mais je sais pas si cet avantage sera aussi grand dans le futur. C'est sûr que les organisations de réglementation aux États-Unis vont tenter de réduire ces grosses fluctuations dans le prix, et c'était même la raison d'être de la déréglementation, mais ça a pas réussi très bien jusqu'ici.

280

Mais je crois qu'ils vont faire tout pour tenter d'avoir des prix beaucoup plus stables qu'on a vus l'année passée en particulier. Alors c'est quelque chose à considérer, je crois, pour Hydro-Québec et le gouvernement, quand ils visent le marché de l'exportation comme une bonne source de revenus. C'est pas si certain que ça.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

285

Merci beaucoup.

290

Une dernière question. Vous avez dit au début, en introduction, que normalement votre groupe, Mouvement Au Courant, veille à l'utilisation rationnelle des ressources. Et ma question, normalement relié à cet objectif, est-ce qu'il y a possibilité de récupérer les trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh) avec d'autres ressources énergétiques? Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

295

Nous privilégions toujours l'efficacité énergétique, les moyens de réduction de la demande, de conservation d'énergie pour essayer de réduire la demande le plus possible. Et pour nous, ça, c'est le premier moyen à privilégier.

300

Et jusqu'ici, ça a pas été fait, même si c'est la politique du gouvernement, même si c'est le résultat du débat sur l'énergie. La mise en oeuvre d'une telle stratégie de miser sur l'efficacité énergétique en premier n'est toujours pas en action ici, au Québec, malheureusement.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

305 Est-ce que votre groupe ou vous, comme vous êtes expert en analyse écoénergie, est-ce que vous avez analysé ce scénario? Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

310 Le scénario avec efficacité énergétique?

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

315 Le scénario de récupérer les quantités d'énergie qu'Hydro-Québec va obtenir avec le projet Manouane. Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

320 Pas spécifiquement pour la même quantité d'énergie.

Mais la grande question pour nous, c'est plutôt, est-ce qu'on devrait produire cette électricité pour l'exportation; pour nous, c'est le cas. Est-ce qu'on devrait aménager ce qui reste de nos rivières afin d'exporter l'électricité aux États-Unis où il semble simplement y avoir une gourmandise pour l'énergie qu'ils sont pas prêts à contrôler eux-mêmes.

325

Devons-nous nous sacrifier simplement pour approvisionner les Américains. Ça, c'est une question que nous nous demandons.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

330

Merci beaucoup. Merci madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

335

Monsieur Dufour.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

340

Oui, merci.

Monsieur Burcombe, vous avez dit que le projet, au sujet de la rentabilité, vous avez dit que le projet serait pas rentable pour le gouvernement; en fait, vous avez fait un calcul surtout en regard des redevances que le gouvernement ne recevrait plus.

345

Quel est exactement le calcul que vous avez effectué?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je peux, si vous voulez, déposer notre note, mais comme je vous dis, j'aimerais le peaufiner, parce que c'est pas exactement expliqué très bien.

350

Mais en effet, c'est que la redevance payée par Alcan, on a pris les chiffres fournis par le représentant des Ressources naturelles, ce qui est très proche de point trois cent (0,3 ¢) le kilowattheure, point deux neuf (0,29 ¢) je crois, et pour ce qui est des dividendes d'Hydro-Québec, on a simplement divisé les ventes totales par - on a divisé le dividende par les ventes totales pour l'an 2000. Et dans ce cas, ça devient un dividende d'environ point vingt-huit cent (0,28 ¢), zéro point vingt-huit cent (0,28 ¢) par kilowattheure.

355

Ce qui veut dire que c'est moins que ce qu'ils obtiennent d'Alcan. Et en sus, il y a seulement trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh) d'énergie supplémentaire produits par Hydro-Québec, tandis qu'on va perdre des redevances sur trois cent soixante gigawattheures (360 GWh) d'Alcan.

360

Alors le résultat, c'est une perte.

365

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Une perte de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$), c'est ça, c'est le résultat.

Alors vous aurez dans votre mémoire écrit le détail?

370

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui.

375

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

380

J'aimerais qu'on revienne un peu sur votre proposition de confier le mandat d'efficacité, d'économie d'énergie à l'Agence.

Vous considérez quelles activités, au niveau de l'Agence; est-ce que c'est la recherche, c'est la mise en place des actions, comment vous le voyez un petit peu? Avez-vous apporté une réflexion à ça?

385

390

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est que jusqu'à date, c'est Hydro-Québec qui donnait le mandat de faire l'économie d'énergie, mais elle est vraiment dans un conflit d'intérêts, parce que toute énergie, tout effort de réduire la demande va à l'encontre des objectifs de production et de vente d'énergie.

395

Alors pour nous, ce serait beaucoup plus intéressant de donner ce mandat à un organisme indépendant, et le gouvernement a déjà instauré un tel organisme, suite au débat sur l'énergie, c'est l'Agence d'efficacité énergétique.

400

Et si le mandat était fourni, donné à cette Agence, avec l'argent pour réaliser un vrai programme, des vrais programmes d'économie d'énergie, ça veut dire que l'Agence sera responsable des plans d'actions des actuels programmes.

405

Mais pour faire ça, il recevrait l'argent dédié, ce sera pas l'argent qui était décidé par le gouvernement, ce sera l'argent qui est déterminé par loi, par règlement, une certaine proportion des ventes, des prix de vente d'électricité sera versée à l'Agence pour réaliser des programmes d'efficacité énergétique.

410

Et c'est ça, c'est la façon qui se fait à d'autres juridictions. Et c'est peut-être une redevance, peut-être seulement du même ordre de grandeur de la redevance qui est payée par l'Alcan, dans l'ordre de point trois sous (0,3 ¢) par kilowattheure, quelque chose comme ça, qui sera suffisant pour donner beaucoup de pouvoir à l'Agence pour faire des programmes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

415

Merci.

Alors merci de votre présentation, monsieur Burcombe, et puis nous attendons votre mémoire ou votre addenda à votre présentation.

420

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Merci.

425

430

**ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES  
ET DE GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC**

435

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec, s'il vous plaît.

440

Bonjour messieurs.

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

445

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Alors mon nom est Patrick Bélanger, de l'Association des constructeurs de routes. Avec moi, Ronald Blackburn, également de l'Association, il est au service technique.

450

Alors j'aimerais d'abord remercier le Bureau d'audiences publiques d'avoir accepté de nous entendre. Alors je vais expliquer un petit peu qu'est-ce que l'Association.

LECTURE DU MÉMOIRE.

455

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

460

Alors merci monsieur Bélanger.

Vous dites que l'hydroélectricité est reconnue par plusieurs experts comme une partie de la solution à nos problèmes environnementaux.

465

Quels sont-ils, les problèmes environnementaux que vous voyez; quels sont-ils, nos problèmes environnementaux?

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

470

Les problèmes de smog que je parlais juste un petit peu avant, qui viennent du Midwest américain ou de l'Ontario, le smog qui envahit de plus en plus le Québec, les cartes radars même nous le démontrent.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

475

C'était plus au niveau de la qualité de l'air, c'est ça?

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Oui, c'est sur la qualité de l'air.

480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je voulais juste m'assurer que j'avais bien compris.

485 Alors pour vous, finalement, la perspective globale, quand vous regardez au niveau des impacts environnementaux, se situe plus au niveau des solutions à la pollution de l'air, aux changements climatiques?

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

490 Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

495 Mais est-ce que vous avez considéré, dans cette perspective globale là, qu'en utilisant une forme de développement, qu'on peut détruire aussi d'autres choses.

J'aimerais que vous nous expliquiez un peu comment vous voyez ça, c'est sûr que chaque projet a ses impacts, mais ici vous semblez focuser beaucoup plus sur la qualité de l'air alors que les problèmes environnementaux du développement hydroélectrique existent ailleurs, aussi.

500

Alors pour vous, comment vous vous situez, finalement, par rapport aux autres problèmes que ça peut causer?

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

505

Vous voulez parler des habitats de poissons, ces choses-là?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

510 Oui, c'est ça, par rapport à la destruction d'écosystèmes. Est-ce que vous avez regardé ces aspects-là?

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

515 Évidemment, on a présenté un mémoire qui parle d'un ensemble, d'une vue globale de l'ensemble. Évidemment, dans les années passées, il y avait énormément d'impacts sur l'environnement et les écosystèmes adjacents aux structures, on pense qu'Hydro-Québec fait un pas dans le bon sens maintenant en gardant les débits réservés, en installant des épis pour garder des niveaux.

520

On voit une diminution des impacts à chacun des projets. Toute cette diminution-là des impacts, évidemment pour faire des omelettes, il faut casser des oeufs, mais il faut essayer d'en casser le moins possible. Au détriment que si jamais Hydro-Québec ne peut aller de l'avant avec

525 ses nombreux projets, on va manquer d'électricité assez rapidement, il y a des études qui parlent de 2004 et de 2007.

Si on n'est pas là au bon moment et on peut pas faire les projets, évidemment on devra se tourner vers les États-Unis ou vers d'autres sources d'énergie qui sont, elles, beaucoup plus polluantes.

530 Donc quand on regarde une perspective globale et d'ensemble à très long terme, les impacts sont plus positifs, à partir du moment où évidemment, Hydro-Québec s'assure de diminuer au maximum les impacts pour chacun des projets, que de ne rien faire et d'attendre que les centrales thermiques du Midwest américain nous envoient leur pollution.

535

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

540

Monsieur Berraja.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente. Merci monsieur Bélanger et monsieur Blackburn.

545

Peut-être je serai plus pointilleux, c'est en revenant toujours à votre texte, au troisième paragraphe, quand vous parlez:

"L'Association rend à ses membres divers services de recherche."

550

Quel type de recherche vous fournit-elle, s'il vous plaît? À la page 5.

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

555

C'est qu'il y a différents domaines, différents départements à l'Association, il y a le département juridique, il y a un département technique dont fait partie monsieur Blackburn, à mes côtés.

560

C'est surtout, ça arrive surtout pour la construction de routes, évidemment, on travaille beaucoup à essayer d'avoir des données, on fait de la recherche auprès du ministère des Transports pour avoir des données sur la composition des routes, ces genres de recherche là.

La recherche, évidemment on en fait aussi pour les grands travaux, les barrages, on s'informe aussi avec Hydro-Québec pour avoir le plus possible d'informations. C'est un peu le genre de recherche qu'on fait.

565

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

570           Concernant, comme vous venez de le signaler, c'est dans les aspects d'information technique, administratif et juridique, où vous mettez les aspects environnementaux, s'il vous plaît?

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

575           Ça rentre dans le côté technique, ça rentre avec les ingénieurs, les ingénieurs qui travaillent pour nous. C'est surtout avec eux qu'on vient qu'à chercher de l'information côté environnemental.

580           Veux veux pas, c'est assez étroitement lié, tous les ouvrages de génie civil qui ont été construits, l'environnement, on peut plus passer à côté maintenant, on peut plus faire n'importe quoi.

585           Je pense que les gens sont assez bien informés, à l'Association, les ingénieurs sont assez bien informés des impacts environnementaux des grosses constructions. Alors on fait la recherche du côté environnemental, indirectement si on veut.

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

590           Est-ce que je peux faire un complément? Pour faire un complément d'information, plusieurs de nos membres ont des divisions environnementales, donc effectivement, il y a une prise de conscience au niveau des membres de l'Association.

595           Je pense entre autres à certains de nos membres qui sont entrepreneurs, mais qui ont des divisions environnement, exclusivement environnement.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

600           Alors si je vous suis dans votre raisonnement, vous devez pas manquer d'ouvrage. C'est-à-dire si vous avez différentes sections environnementales, différentes sections incluant le côté environnemental, et à la page 9, vous dites que vous manquez d'ouvrage, à certains moments on se pose des questions, parce que les questions environnementales deviennent, après quatre-vingt et quatre-vingt-dix, assez cruciales et normalement, mobilisent pas mal d'ingénieurs.

605           Et en plus, je vous fais remarquer que dans certaines universités, certains départements de génie ont été unifiés; et je vous donne l'exemple de McGill.

610           Alors est-ce que vous avez fait cette reconversion, pour bien sûr s'adapter aux différentes exigences du milieu, aux différentes conceptions et aux demandes de la nouvelle génération?  
Merci.

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

615 Vous avez tout à fait raison dans ce que vous dites, mais le mémoire fait plutôt référence à l'expertise énergétique, c'est-à-dire le constructeur de centrales vraiment, on parle au niveau de l'ingénierie. On parle évidemment, nous, des constructeurs, des gens qui construisent et non pas les gens qui s'assoient, réfléchissent et analysent les dossiers, mais vraiment les constructeurs, l'expertise de terrain, les grands constructeurs.

620 Je pense que le mémoire fait référence plus à ces gens-là. Et j'imagine qu'au niveau de l'ingénierie-conseil, c'est la même chose, les grands designers de centrales, s'il s'en construit plus, bien, ils s'en vont en construire ailleurs.

Ça fait plus référence à ce département-là que nos départements ou nos divisions environnementales. Notre mémoire fait plus référence à ça.

625 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci beaucoup.

630 Dans votre mémoire, vous soulignez disons la demande croissante, et normalement il faudrait la remplir, et les besoins qui deviennent de plus en plus demandés.

Est-ce que vous pensez pas que le potentiel hydroélectrique du Québec est limité, et normalement, à un certain point, il faut faire la réflexion? Merci.

635 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

J'imagine que vous voulez parler que s'il y a de plus en plus de projets hydroélectriques, est-ce qu'on va être saturé à un moment donné.

640 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

C'est sûr, les sites et la rentabilité, en plus, aussi. Merci.

645

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

650 Écoutez, les projets hydroélectriques doivent remplir trois (3) conditions. Nous, on dit, si les trois (3) conditions d'Hydro-Québec, ce que j'ai nommé un petit peu plus tôt, à savoir s'ils sont rentables, économiques et acceptés par le milieu, si ça rencontre ces trois (3) conditions-là, nous, il y a aucun problème avec ça. En autant que ce soit rentable.

655 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Vous donnez pas d'autres alternatives, remettre en question l'énergie hydroélectrique ou bien une certaine diversification modulée avec d'autres sources d'énergie, pour atténuer les impacts et, à certains moments, se poser des questions. Merci.

660 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Quel genre de sources d'énergie? Vous voulez parler des turbines à gaz, ce genre d'énergie là?

665 On en a parlé dans le mémoire, on a dit qu'on veut pas que ça arrive. Évidemment, il faut développer, il faut qu'il s'en construise des barrages si on veut pas en arriver là, justement.

670 On le sait très bien, bon, on a appris avec Toulustouc que ça va relativement bien, s'il y a pas d'autres projets qui démarrent, on va avoir des sérieux problèmes parce que les demandes d'énergie, elles sont croissantes, et c'est sur papier, c'est calculé. C'est pas en l'air, comme on dit.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

675 Vous proposez pas de diversification, de modulation pour les différentes utilisations?

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

J'arrive pas à saisir, là.

680 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Diversifier les différentes sources d'énergie, de production de différentes quantités d'énergie, à partir de différentes sources.

685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que je vais essayer d'éclaircir un petit peu la situation, ici.

690 C'est que dans votre mémoire, vous commencez en disant qu'il y a eu une époque rose, si on peut l'appeler ainsi, entre parenthèses, où il y avait de très grands projets au Québec; je pense que cette période-là existait aussi ailleurs dans le monde. Dans les années soixante-dix, il s'est construit beaucoup de barrages, et puis finalement, il y a eu un creux, dans les années quatre-vingt-quatre-vingt-dix.

695 Et là, quand vous dites, à l'époque, il y avait vingt-deux point deux millions (22,2 M) d'heures travaillées et là, ça a baissé de quarante pour cent (40 %), alors on a l'impression que pour vous, comme vous êtes constructeurs de grands projets, bien là, vous êtes contents parce qu'on va reprendre, si vous voulez, la période rose.

700 Alors on voudrait que vous nuanciez un petit peu votre pensée à ce sujet-là.

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

705 C'est évident que c'est pas un dentiste qui va venir expliquer que la construction de barrages hydroélectriques, que c'est important. Oui, on a l'air à travailler un peu, on prêche pour notre paroisse si on veut, mais c'est quand même nous les mieux placés pour savoir que l'expertise est en train de se perdre au Québec, de génération en génération. S'il s'en construit pas, c'est pas compliqué, on va perdre notre expertise.

710 Et monsieur Blackburn faisait référence tantôt aux ingénieurs, aussi, qui dessinent ces barrages-là. S'il s'en dessine plus, s'il s'en produit plus, on va avoir un sérieux problème d'expertise.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

715 Mais vous, à ce moment-là, vous pensez que l'expertise, bon, elle est au Québec, elle ne peut pas être exportée ou si vous considérez que même dans votre milieu, vous vous rendez compte que les barrages vont pas se construire ailleurs non plus; est-ce que c'est ça votre point que vous essayez d'apporter?

720 **PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Pour un complément d'information, même s'il y avait diversification des sources d'énergie, c'est probablement quand même nos membres qui construiraient ces autres sources là. Le problème n'est pas là.

Ici, on est sur un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, évidemment, et nous, bien que c'est peut-être difficile à imaginer, mais on a une conscience environnementale.

730 Donc lorsqu'un choix doit se faire, on a besoin d'énergie, on va toujours préconiser et pousser évidemment sur la moins dommageable pour l'environnement, et c'est démontré par toutes sortes de gens autres que nous que l'hydroélectricité est la moins polluante de tous. C'est pour ça qu'évidemment, on pousse vers ce côté-là.

735 Mais évidemment, si demain matin ils décident de faire une centrale thermique, une centrale nucléaire, c'est quand même nos membres qui vont les construire. Mais on préconise évidemment l'hydroélectricité, dans l'optique où c'est la moins dommageable au niveau environnemental.

740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense qu'on n'essaie pas de vous faire un procès d'intention, c'est pas ça. Vous êtes là quand même les répondants, si vous voulez, au bout de la ligne, quand il y a des retombées

745 économiques; c'est évident que nous aussi, il faut essayer de regarder ça et essayer de  
comprendre que les gens qui s'intéressent aux projets, c'est quoi finalement une vue plus globale  
que vous voulez apporter.

Je pense dans le projet, on va regarder les retombées économiques, et c'est évident que  
pour vous, c'est intéressant un projet comme ça, vous faites partie des gens qui vont recueillir ces  
750 retombées-là.

Mais il faut être très clairs, nous, dans notre pensée, à savoir exactement où est-ce que  
vous vous situez, qu'est-ce que vous allez récolter. Si vous récoltez pas, est-ce que ça va être un  
755 désastre. C'est ça qu'on essaie un peu de voir aussi.

J'aimerais que vous définissiez quand même c'est quoi les grands projets; quand vous dites  
que vous êtes constructeurs de grands projets, alors ça comprend quoi à part l'hydroélectricité et  
les routes? Est-ce qu'il y a autre chose?

760 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

C'est surtout ça, c'est surtout ponts, viaducs, routes, autoroutes; et évidemment les  
barrages hydroélectriques, c'est ce qu'il y a de plus gros, veux veux pas.

765 **PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Des bâtiments tels que les centrales qui viennent d'être construites ici à Alma, tout ce qui  
est grands travaux et qui fait partie du génie civil.

770 Évidemment plus bas que ça, on parle de bâtiments commerciaux, des choses comme ça.  
Ça, c'est pas - mais dès que ça devient industriel, génie civil, c'est tous ces projets-là, ponts,  
barrages, les centrales, par exemple les centrales thermiques ou des choses comme ça.

775

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans les projets industriels, est-ce que vous avez un volet où vous construisez aussi ou si  
ça, ça fait partie d'une autre association?

780

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Effectivement, ça fait partie d'une autre association; bâtiments et industriels, c'est une autre  
association, c'est pas l'Association des constructeurs de routes et grands travaux.

785

Mais grands travaux fait effectivement référence aux barrages hydroélectriques, c'est  
vraiment, la section grands travaux de routes et grands travaux fait effectivement référence  
principalement aux barrages et aux centrales hydroélectriques.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

790

Bon, alors on comprend mieux.

Monsieur Berraja.

795

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Je poursuis concernant les grands travaux avec les barrages, est-ce que vous vous intéressez au côté non seulement de construction mais aussi de la gestion, et je pense à la gestion des différentes installations pour, bien sûr, maximiser la production, la gestion de la demande et aussi la gestion pour éviter, minimiser les pertes.

800

Alors une fois que les grands travaux sont effectués, vous les abandonnez et puis c'est terminé. Alors il arrive un moment où il faut bien, et grâce aussi à votre Association, comme vous l'avez dit, elle vous met au courant et vous êtes impliqués dans des services de recherche, je pense.

805

Alors est-ce que vous êtes impliqués dans ce sens-là aussi, pour améliorer et peaufiner, et maximiser? Merci.

810

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Évidemment, dans le cas qui nous concerne ici, c'est Hydro-Québec qui évidemment fait ce travail-là, on est très très peu impliqué. On peut être impliqué dans certains dossiers, surtout maintenant avec le partenariat public-privé qui est de plus en plus je dirais à la mode.

815

Mais effectivement, dans le cas précis qui nous concerne, Hydro-Québec, on participe peu à la gestion subséquente. Hydro-Québec a ses experts et gère ses choses sans vraiment qu'on soit impliqué.

820

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Dernière question, si vous permettez, madame la Présidente.

Est-ce que vous êtes au courant des recommandations de la Commission mondiale sur les barrages, s'il vous plaît.

825

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Moi, non.

830

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Moi non plus.

835 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

840

Monsieur Dufour.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

845

Au niveau des retombées économiques, la maximisation des retombées économiques régionales, est-ce que vous entendez jouer un rôle ou est-ce que vous jouez un rôle lorsqu'il y a un certain projet d'une certaine envergure; est-ce que vous jouez un rôle au niveau des retombées économiques?

850

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Je sais pas si je comprends bien votre question, mais je vais y répondre et vous me le direz. De toute façon, il y a toujours une clause de retombées locales dans les contrats d'Hydro-Québec, on parle de quinze pour cent (15 %), dix pour cent (10 %), peu importe, il y a toujours cette

855

Mais de toute façon, de par l'expérience de tous les projets que nos membres réalisent, on dépasse toujours ces pourcentages exigés là.

860

D'ailleurs pas plus tard qu'hier, notre président de l'Association disait qu'il allait promouvoir les retombées locales dans un autre contexte qu'Hydro-Québec, c'était pour le ministère des Transports.

Mais oui, effectivement, on est pour l'implication et les retombées locales.

865

Évidemment, l'envergure du projet, chaque cas est particulier, l'envergure du projet implique des fois des ressources externes, mais il y a toujours un minimum qui, de toute façon, est imposé tout le temps dans les projets d'Hydro-Québec, et qu'on dépasse.

870

À titre d'exemple, la rivière Sainte-Marguerite, l'exigence était de quinze pour cent (15 %) minimum de tout le projet en retombées locales, et je crois qu'on a atteint vingt-deux pour cent (22 %) du projet en retombées locales.

Je sais pas si ça répond bien à votre question.

875

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Oui, ça répond, mais je voudrais savoir si vous, l'Association, vous intervenez ou vous avez un rôle, un certain rôle à jouer.

880 **PAR M. RONALD BLACKBURN:**

On a une table bipartite, qu'on s'assoit avec Hydro-Québec pour jaser des côtés techniques, on se rencontre deux (2) fois par année à peu près, et on jase de ces genres de choses là.

885

Mais évidemment, Hydro-Québec est souveraine dans les décisions finales, ils ne font que nous consulter et on discute à une moyenne de deux (2) fois par année, à peu près, ce qu'on appelle notre table bipartite avec Hydro-Québec.

890

On en a aussi avec le ministère des Transports, on est consulté. Mais vous comprenez que c'est toujours le client, au bout de la ligne, qui est souverain des décisions finales.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

895

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

900

Pour poursuivre un peu sur ça, quand il y a par exemple une table avec le Conseil de développement régional ou avec les CLD, est-ce qu'on vous contacte, est-ce qu'on vous demande de venir siéger aussi, ou si finalement, vous, vous êtes en bout de ligne, quand le contrat arrive, vous exécutez; c'est ça?

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

905

Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

910

Un peu plus ça. C'est le rôle que vous jouez, finalement.

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

915

Effectivement, on est des exécutants.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

920 Vous n'êtes pas consultés plus en avant dans le processus.

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

925 Oui, on est un petit peu consulté, mais on n'est pas des consultants. Effectivement, on est là comme des exécutants, on est consulté pour le côté exécution, justement. Lorsqu'on sera rendu à l'exécution, quels problèmes prévoyez-vous.

930 Mais c'est pas comme consultation ou étude préliminaire, c'est vraiment lorsqu'on sera rendu à l'étape exécution, quels problèmes croyez-vous qu'il y aura, et des choses comme ça. Mais ça fait toujours référence à l'exécution.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

935 Parce que je regardais un peu, comme vous êtes une association, dans la défense de vos membres, par exemple au niveau de l'attribution des contrats, on se demandait si vous aviez un rôle de lobbyiste, aussi, pas seulement d'exécutants mais essayer de promouvoir un peu, au niveau du régional, pour vos membres.

940 Est-ce que vous avez un réseau de lobbying pour les contrats de travail qui doivent être exécutés après ou si vous êtes seulement receveurs?

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

945 Je vous dirais qu'on fait surtout du lobbying pour que des projets se fassent.

950 Et évidemment, étant donné que l'hydroélectricité, on n'y touche presque pas dans ce temps-ci, je vous dirais que c'est surtout sur la construction de routes, beaucoup de pression sur les élus, on va souvent à l'Assemblée nationale, au Parlement à Ottawa, ces choses-là, de la pression pour que des fonds se créent, pour que des projets démarrent d'autoroutes, l'autoroute 30 à Montréal ou ces choses-là.

Donc c'est surtout ce genre de lobbying qu'on fait.

955 Mais on n'a pas de comité de lobbying, on n'a pas personne, c'est le président qui se déplace, et c'est ça notre genre de lobbying, si on veut.

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

960 Pour complément d'information, on fait des tournées régionales, entre autres hier on était à Chicoutimi, on fait des tournées régionales pour identifier les problèmes, mettre de la pression un peu et aller recueillir les besoins locaux de nos membres, évidemment qui reflètent les besoins locaux de la population.

Et après ça, on repart avec ça et on travaille les dossiers.

965

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors je vous remercie beaucoup.

970

Oui, monsieur Berraja.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente.

975

Je me permets de poser une petite question, est-ce que vous faites du sport?

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

980

Oui, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Quel sport?

985

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

À moi ou à qui vous parlez?

990

**PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Moi, c'est le patinage de vitesse.

995

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Canot à glace.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1000

Canot à glace, où?

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

1005

Sur le fleuve Saint-Laurent.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1010

Est-ce que vous faites aussi du canot, kayak, de la descente de rivière?

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Oui.

1015

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Alors tout simplement, c'est pour vous dire, quelle sorte de rivières normalement vous utilisez?

1020

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

La rivière Jacques-Cartier, entre autres, par exemple, la rivière Jacques-Cartier, dans la région de Québec. La rivière Portneuf.

1025

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Comme vous êtes ingénieur, quel débit normalement est suffisant pour votre activité?

1030

**PAR M. RONALD BLACKBURN:**

Je pense que c'est très très variable, je pense qu'il y a pas vraiment de réponse à ça, parce que ça dépend évidemment s'il y a des épis ou des hauts-fonds. Même avec un très très bon débit, on peut accrocher le fond. Ça fait que je pense que c'est très variable, cette réponse-là.

1035

Effectivement par exemple, je suis d'accord avec vous, je sais pas si c'est là que vous voulez en venir, mais ça doit être étudié. C'est pour ça d'ailleurs, je pense, qu'Hydro-Québec, dans le cas précis qui nous concerne, a prévu un débit dédié minimum de trois mètres cubes par seconde (3 m<sup>3</sup>/s).

1040

Est-ce que c'est suffisant ou non, je le sais pas parce que j'ai absolument pas participé à l'étude, évidemment. Mais ça s'étudie cas par cas, effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci beaucoup.

1045

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on vous remercie, messieurs, de votre participation.

1050

**MRC MARIA-CHAPDELAINE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1055

J'inviterais maintenant les représentants de la MRC Maria-Chapdelaine.

Bonjour monsieur le Préfet.

1060

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1065

Bonjour madame la Présidente. Alors Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine. Je suis accompagné de monsieur Christian Bouchard, secrétaire-trésorier de la MRC qui lui a participé spécifiquement dans le cadre de l'aspect financier du projet, alors il me secondera dans les questions à ce sujet-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1070

Oui, alors allez-y avec la présentation de votre mémoire.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1075

Alors on vous remercie énormément de nous recevoir à ce bureau d'audience pour parler de la recevabilité au niveau de la MRC de ce projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

1080

Pour nous, il s'agit d'une première, en fait, puisque dans ce genre de mémoire qu'on présente, nous sommes interpellés dans ce projet à titre de partenaire financier et à la fois comme organisme public devant donner une opinion en rapport avec les objectifs de notre schéma d'aménagement et de l'acceptabilité du projet au niveau social et environnemental.

Donc comme il s'agit de notre volonté qu'il en soit ainsi, c'est donc en regard des positions prises par notre MRC que nous présentons ce mémoire à votre attention.

1085

Alors le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine, c'est un territoire de quarante mille kilomètres carrés (40 000 km<sup>2</sup>) qui regroupe d'immenses bassins forestiers et qui est parcouru par un réseau hydrographique très important.

1090

C'est comparable à la Suisse, et on a quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de territoire non organisé dans sa partie nord et cinq pour cent (5 %) seulement qui constitue la partie urbanisée, où l'on compte douze (12) municipalités qui regroupent près de vingt-neuf mille (29 000) personnes.

1095

Pour la gestion des TNO, la MRC agit à titre de municipalité locale et a reçu du gouvernement un mandat en matière d'aménagement, de développement et de protection de l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 2).

Page 2, fin du deuxième paragraphe.

1100 Et par rapport au projet de dérivation de la Manouane, nous sommes touchés principalement par la partie de la rivière Péribonka.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1105 Merci madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur le Préfet. Nous avons de nombreuses questions à vous poser.

1110

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

J'imagine!

1115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on aimerait savoir d'abord si vous avez déjà fait une proposition de comment vont être dépensées les redevances de la SOCOM; parce qu'on a regardé sur d'autres dossiers qui ont passé au BAPE, la MRC de la Haute-Côte-Nord entre autres avait fait une proposition avec différents projets, comment les montants qu'ils allaient recevoir allaient être distribués.

1120

Est-ce que vous êtes rendus à ce stade-là?

1125

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Bon, c'est pour ça que dans un premier temps, lorsqu'on a signé le contrat, à la signature du contrat nous avons touché un montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) qui, je vous le rappelle, servait non pas à nous acheter mais à compenser pour certains facteurs de calcul, où il y avait un petit peu de mésentente.

1130

Ce cinquante mille dollars (50 000 \$) là, il est placé dans un fonds et pour nous, la MRC de Maria-Chapdelaine, il y a un principe qu'on a établi lorsqu'on a fait le principe des programmes de mise en valeur du milieu forestier, c'est qu'on essaie que l'argent qui revient des ressources naturelles, de le retourner vers le milieu des ressources naturelles.

1135

Alors comme vous avez vu tout à l'heure, on a un territoire de quarante mille kilomètres carrés (40 000 km<sup>2</sup>), donc on a de la place à investir énormément. Et cet argent-là sera investi prioritairement non pas dans des infrastructures municipales ou ce qu'on appelle, en jargon, des

1140 cabanes d'oiseaux, mais va servir soit à des projets environnementaux ou soit à des projets de développement au niveau des ressources naturelles.

1145 Lorsqu'on a négocié avec Hydro-Québec, on avait une question bien particulière, par exemple sur la Corporation de LACTivité Pêche, où on nous demandait, dans les négociations, la Corporation disait, vous pourriez pas essayer de tirer la couverture un peu et dire, bon, qu'est-ce qu'on peut faire dans ce projet-là, si on avait les anciens programmes de mise en valeur, qu'on avait touché deux millions (2 M\$), on aurait pu dire au CLAP, on vous en donne un million (1 M\$) pour vous développer. Mais c'était pas ça le principe.

1150 Alors j'ai fait la demande à Hydro-Québec et on s'est entendu, finalement, pour dire, bien écoutez, vous avez une redevance de cinquante mille dollars (50 000 \$) par année; si on a besoin de certaines études, si on a besoin d'équipements, d'incubateurs, vous pourrez prendre cet argent-là. Alors comme le projet se déroule beaucoup plus au nord, ils nous ont répondu, écoutez, on voudrait pas aller investir de l'autre côté du lac Saint-Jean, on aimerait que cet argent-là serve pour la partie où on touche.

1155 Alors je pense que c'était une réponse qu'on a acceptée. Donc c'est pour ça que je vous dis, présentement, on n'a pas dédié le fonds encore, mais si on suit les principes de la MRC, on fera pas de bâtiments aux centre-villes avec ça.

1160

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1165 Alors pour vous, le cinquante-deux mille (52 000 \$), on voulait savoir si c'était un montant net ou un montant brut, parce que quand vous allez recevoir les redevances, il doit j'imagine y avoir des dépenses à payer à partir de ça.

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

1170 Bonjour madame la Présidente.

1175 En fait, le cinquante-deux mille dollars (52 000 \$) qui sera versé annuellement à la MRC, il y a un montant initial de cent vingt mille dollars (120 000 \$) que la MRC devra emprunter, à moyen ou à long terme, dépendamment des études ou des analyses qui seront faites à ce moment-là, c'est un rendement qu'on peut qualifier, on calcule environ quarante-trois pour cent (43 %). Donc pour un investissement initial de cent vingt mille (120 000 \$), il y a une redevance annuelle qui est versée par Hydro, d'un cinquante-deux mille dollars (52 000 \$), en plus de l'équivalent du programme de mise en valeur intégrée, qui était la formule initiale.

1180 Donc il y a un montant de base et puis par la suite, la MRC peut se prévaloir d'options d'achat.

Et ce cinquante-deux mille dollars (52 000 \$), une fois que le prêt va avoir été remboursé, ce seront des sommes nettes qui seront versées à la MRC.

1185

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais pendant les années qu'il va être remboursé, vous n'aurez pas un montant net de cinquante mille dollars (50 000 \$).

1190

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Écoutez, ça peut être quarante mille (40 000 \$), ça peut être trente-huit mille (38 000 \$).

1195

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors c'est un montant brut, dans les premières années. Ça, c'est au niveau des redevances.

1200

Mais vous avez aussi reçu, je pense au départ, un montant qu'on appelle un montant pour le développement social et économique?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1205

C'est ce cinquante mille dollars (50 000 \$) là que je vous parle, qui est déjà dans un fonds.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui est un autre montant?

1210

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Qui est un autre montant. Et lorsque les travaux vont se réaliser et vont être en opération, à moins que le Conseil décide de payer sa part à la SOCOM à même ses surplus, de le payer tout de suite, à ce moment-là ça donnerait cinquante-deux mille (52 000 \$) annuellement.

1215

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et aussi, ce que j'aimerais vérifier, c'est qu'en première partie on avait parlé aussi de montant qui avait été versé pour aller chercher de l'expertise. Alors il y a eu aussi un autre montant qui a été donné à chaque MRC pour payer de l'expertise, pour vraiment vous aider à cheminer dans ça.

1220

1225

Donc il y a eu un autre montant aussi qui était de combien?

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

1230 Le montant pour les cinq (5) MRC, c'était un montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) de base. Et puis par la suite, il y a un montant entre douze (12 000 \$) et quinze mille dollars (15 000 \$) qui a été consenti par Hydro-Québec, pour compléter des études d'expertise ou l'accompagnement des MRC au plan plus légal.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1235

Pour votre MRC, c'est ce montant-là qui vous a été donné; c'est ça?

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

1240

Non, pour les cinq (5) MRC. C'était global.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1245 Trente-cinq mille (35 000 \$) pour les cinq (5) MRC. Et votre MRC aurait eu, en plus, douze mille (12 000 \$)?

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

1250 Non, c'est globalement. Mettons, on peut dire cinquante mille dollars (50 000 \$) pour les cinq (5) MRC.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255

D'accord, merci.

Monsieur Dufour.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

1260

Merci madame la Présidente.

J'aimerais voir, dans votre budget - en fait, d'abord une première question, pour une MRC, est-ce que vous avez d'autres expériences de développement économique dans ce sens-là, où vous allez investir et faire du développement; est-ce que c'est dans votre...

1265

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1270 Au même titre que ce qu'on avait demandé d'une redevance par rapport à la forêt, ce qu'on vient d'obtenir, en fait, ce qu'on obtient dans un genre de projet comme celui-là, c'est une redevance sur l'eau.

1275

Alors au niveau de la forêt, on a certainement de l'expertise puisqu'on gère le programme de mise en valeur du milieu forestier, chez nous c'est un million six cent mille (1 600 000 \$) par année, où on fait du développement dans ce sens qu'on retourne en grande partie cet argent-là vers la forêt.

1280

J'avais une expression, lors d'une conférence que je donnais là-dessus, c'est que le jeudi soir, vous savez, il y a autant de monde qui descend de la forêt et le vendredi matin, on la remplit, surtout de ce temps-ci. Alors c'est très important, tout le territoire de villégiature.

1285

On refait de la forêt, on fait du reboisement, on refait des chemins en forêt, des coupes sélectives. Donc il y a beaucoup de corporations locales également qui travaillent. Tout le concept d'aménagement forêt-bleuet que peut-être vous connaissez un peu, où on essaie de faire de nouvelles productions. Allant jusqu'aux sentiers de motoneiges, si on veut, pour le développement récréotouristique.

Donc ce un million six cent mille (1 600 000 \$) là, il est investi de cette façon-là.

1290

En plus, on gère ce qu'on appelle les TPI, les terres publiques intramunicipales, où on a constitué un fonds de deux millions (2 M\$). Et encore là, cet argent-là ne sert qu'à la forêt, on loue les terrains à des bleuetières par exemple, on donne des lots, pas donner mais on attribue des lots à des corporations forestières ou à des privés pour en faire l'exploitation, pour augmenter le rendement accru, la possibilité forestière.

1295

Alors tout cet argent-là retourne vers les ressources naturelles.

Et quand on pense qu'un milieu comme chez nous, il y a environ trois mille cinq cents (3500) baux de villégiature, et que les compagnies forestières désertent certains milieux, alors ça peut être aussi bien aller refaire une écluse en forêt qui sert à un milieu bien précis.

1300

Alors quand on dit qu'on veut réutiliser cet argent-là vers les ressources naturelles, c'est un peu dans ce sens-là.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

1305

Alors vous parlez d'un million six cent mille (1 600 000 \$), deux millions (2 M\$). Donc ce cinquante mille dollars (50 000 \$) ou à peu près, autour de cinquante-deux mille (52 000 \$), pour vous, est-ce que c'est important, est-ce que c'est significatif?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1310

Bon, comme on l'a dit, c'est sûr qu'on aurait aimé mieux toucher cinq cent mille (500 000 \$) par année, mais compte tenu des paramètres qui étaient utilisés, on comprenait - parce qu'on est touché seulement sur une partie de la rivière Péribonka, par rapport à la MRC du Fjord ou à la MRC de la Côte-Nord.

1315

Mais moi, je pense que cinquante mille dollars (50 000 \$) par année, pendant cinquante (50) ans, lorsque c'est bien investi, que ce soit dans des projets environnementaux, des petits projets, le milieu attend les petits projets, on n'a pas toujours l'argent pour les soutenir.

1320

Que ce soit en promotion, que ce soit avec les associations environnementales ou forestières, ou tout simplement pour développer des petits projets dans le milieu forestier, alors je pense que c'est un petit plus qu'on peut s'accorder, et c'est un petit levier de développement.

1325

Mais pour nous, ce qui était aussi important, c'est que dans ce processus-là qu'on voulait voir instaurer comme ça, bien, on se dit, sur d'autres projets, peut-être qu'on va toucher également des redevances comme MRC, et cet argent-là étant utilisé comme il faut, bien, ça peut devenir important.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

1330

Merci beaucoup, madame la Présidente.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1335

C'est le principe qui comptait, ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1340

Monsieur Berraja.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1345

Merci beaucoup, madame la Présidente. Merci beaucoup messieurs.

Concernant ces fonds-là, si j'ai bien lu, c'est que depuis 98 que vous avez déjà eu un feu vert pour pouvoir obtenir certains fonds, et en 92, vous avez signé pour pouvoir avoir ce partenariat financier.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1350

En 99.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1355

En 99, c'est-à-dire deux (2) ans.

Est-ce que vous avez intégré tous les programmes d'aménagement dans un plan bien spécifique, dans votre MRC?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1360

Non. Ce qu'on a fait, pour ne pas justement se faire taxer d'avoir signé quelque chose avant la conclusion du projet, on avait même averti Hydro, écoutez, le montant, il est dans un compte, si ça ne passe pas selon ce que nous - parce qu'il y avait l'accord de principe en 98 et la signature en 99 - on avait même avisé par résolution Hydro-Québec que si ça ne passait pas ou

1365

qu'on ne respectait pas les conclusions, on prenait le chèque et on le retournait.

On voulait pas se faire taxer d'avoir reçu de l'argent pour signer quelque chose.

1370

Vous savez, ce qu'on appelle entre guillemets les élus, on est souvent plus au banc des accusés que d'autre chose.

1375

Alors je voulais pas, justement, au niveau du Conseil de la MRC, se faire accuser de faire une transaction financière avant un tel projet. Et lorsqu'on devient élu, on perd pas notre raisonnement au complet non plus, on devient pas, comme on pourrait dire, innocent à temps plein, on conserve quand même une bonne valeur sociale et environnementale, et je pense qu'on travaille pour le développement de notre milieu.

1380

Et honnêtement, lorsqu'on a travaillé ce projet-là, on a dit, oui on y va, parce qu'en 90, on avait eu des problèmes avec l'Ashuapmushuan, et c'est ça qu'on réclamait, et on a dit, on tente cette expérience.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1385

Merci beaucoup, monsieur le Préfet.

Je regarde votre mémoire à la page 4, et au paragraphe 4, vous dites que vous êtes arrivés à la meilleure entente financière possible, et vous relevez les problèmes de l'environnement.

1390

À qui vous laissez la négociation des impacts environnementaux? Merci.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1395

Bien écoutez, on est là. Je veux dire, on est allé, on a demandé, on a essayé de négocier le plus possible considérant les impacts que ça avait chez nous, on a eu réponses à beaucoup de nos questions.

1400

Considérant les impacts environnementaux, nous sommes encore assis à la table, et je pense que ça fait partie de nos buts et objectifs de demeurer là pour réclamer ce dont on a parlé lorsqu'on était en consultation avec Hydro-Québec.

Je sais pas si je perçois bien votre question, il est pas question de laisser des problèmes à d'autres.

1405 Sauf que pour nous, la portion qu'on est touché, les assurances qu'on a eues, quand je vous disais, quand on dit dans le mémoire qu'on n'a pas toujours l'argent pour faire les contre-expertises, c'est sûr qu'une MRC pourrait toujours l'avoir mais les organismes l'ont pas, et le fait d'être assis avec les gens et de décider qui sera le consultant, de connaître le consultant et de pouvoir poser des questions au consultant, je pense que c'est un avantage, ça, qu'on s'est donné avec le temps, dans ce genre de négociation là.

1410

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Vous avez dit que vous avez des assurances, c'est-à-dire des garanties. Est-ce que c'est écrit?

1415

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1420 Bon, il y en a plusieurs d'écrites, il y en a qu'on a regardé, je vous référerai au document de la dérivation partielle, le rapport d'avant-projet, il y a des choses par exemple que je suis allé moi-même vérifier avec Alcan, concernant le niveau du lac Saint-Jean.

J'ai rencontré également, avec des membres de la MRC, des gens de la Corporation LACtivité Pêche, au niveau de la souche ouananiche.

1425 Et puis les riverains également, on en a parlé avec les riverains, au niveau du rehaussement ou la baisse du lac Saint-Jean ou de la Péribonka.

1430 Il y a également les trois (3) MRC, le Fjord, le Lac-Saint-Jean et Maria-Chapdelaine, on a payé une étude également, à un moment donné, qui a coûté à peu près trente mille dollars (30 000 \$), sur l'utilisation potentielle de la rivière Péribonka dans ce secteur-là. Et vous savez, il y a une utilisation, oui, mais ça empêche pas d'autre chose également.

1435 Parce que le corridor, à un moment donné, il y a des gens qui parlaient d'amener par là des grosses embarcations, alors c'est impossible, il y a tellement de rapides, de roches. Les gens qui ont navigué sur ces rivières-là savent que c'est une rivière qui est difficile à aménager.

1440 Et nous d'ailleurs, on l'a fait, quand je vous parlais de projets tantôt, on l'a fait sur la Mistassini, des aménagements, à même les fonds de la MRC. Et la contribution ou le retour d'argent d'Hydro-Québec pourra servir à des aménagements.

1445 Le balisage, on l'a fait également, on s'en est inquiété du balisage. Et ce qu'on a reçu, et j'en ai également parlé avec des représentants d'Alcan, c'est eux autres qui gèrent la rivière, la rivière Péribonka, et ça pourra faire partie, si on a vraiment besoin de balisage, on pourra investir un dix-quinze-vingt mille dollars (10 000 \$-15 000 \$-20 000 \$), à même nos redevances, en collaboration avec Hydro, en collaboration avec Alcan, pour se donner des moyens de sécurité sur cette rivière-là.

Donc on est partenaire, donc on va agir comme partenaire.

1450 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Vous dites "on pourrait". Est-ce que c'est vraiment prévu dans l'agenda, pour pouvoir atténuer certains impacts reliés à cette problématique, donc vous soulevez la question reliée à la ouananiche et aussi à la circulation des canots?

1455

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Il faut comprendre, monsieur Berraja, c'est que la ouananiche peut descendre jusqu'au lac Saint-Jean par hasard, parce qu'elle doit franchir des barrages, mais elle remonte pas. Alors c'est fini, ça. Quand on dit que c'est mieux d'aménager des barrages sur des rivières déjà hypothéquées, on pourrait peut-être parler de même.

1460

Mais pour le lac Saint-Jean, la rivière Péribonka, la ouananiche, c'est pas un fournisseur de ouananiche. Nous, on parle plutôt de la Mistassini, la Mistassibi, ces rivières-là, l'Ashuapmushuan ou d'autres rivières.

1465

Alors pour la portion de la Péribonka, cette partie-là, c'est très hypothéqué. Donc on parle d'une souche ouananiche qui est en haut, vers la Manouane ou le lac Duhamel, je pense.

1470

En tout cas, même hier encore, un biologiste justement de la Corporation LACTivité Pêche disait, écoute là, c'est un problème ça, et puis on pourra jamais régler ce problème-là, au niveau de la ouananiche, si vous pensez rivière Péribonka en fonction du lac Saint-Jean.

Si vous pensez en fonction du lac Duhamel, c'est une autre chose, la Manouane. Mais cette ouananiche-là, elle peut pas dévaler tous ces barrages-là.

1475

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Mais si vous regardez la problématique de la ouananiche reliée à la Péribonka, Manouane, lac Tchitogama, est-ce qu'il y a des possibilités d'atténuation de la problématique?

1480

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Bon, je sais qu'on touche des frayères, je pense qu'il y a certaines expériences qui sont concluantes, on le fait avec la Corporation LACTivité Pêche au niveau des boîtes d'incubation, au niveau des comptages.

1485

Vous savez, on a restauré, avec la Corporation LACTivité Pêche, qui a été mise sur pied par les MRC, justement en collaboration avec le gouvernement et de grandes compagnies, on a restauré la ouananiche dans certaines rivières et dans le lac Saint-Jean. Si aujourd'hui, au moment

1490

où on se parle, il y a des pêcheurs de ouananiche qui sont plus chanceux que nous autres, c'est grâce justement à tous les efforts qui ont été mis dans ce domaine-là.

1495 Et on peut mettre des efforts, comme le CLAP par exemple a assez d'expertise pour aller faire des études dans ce secteur-là, et de conclure des ententes avec Hydro-Québec sur des mesures de mitigation, ou au niveau de l'aménagement des frayères, et du comptage, les boîtes d'incubation, alors tout ce que vous voulez.

1500 Je pense qu'on s'est donné une structure, justement au Lac-Saint-Jean, qui est la Corporation LACTivité Pêche, qui gère très bien ça et qui a restauré la ouananiche au Lac-Saint-Jean.

1505 Et pour ce qui est des problèmes du lac Duhamel, Manouane, etc., je pense que leur expertise peut être mise à contribution.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1510 Quand vous parlez que vous avez touché aux frayères de ouananiche, dans quel sens; pourriez-vous nous préciser, s'il vous plaît?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Bon, on en a, pour le lac Saint-Jean, sur les rivières...

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1515

Non, excusez-moi...

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1520

Il va y avoir, quand on assiste à l'exposé d'Hydro-Québec sur la dérivation, il va y avoir des frayères qui vont devoir être restaurées ou aménagées.

1525 Alors c'est dans ce sens-là que je dis, on n'a pas touché, mais je veux dire, il va y avoir une implication, il va y avoir un impact sur certaines frayères, j'imagine sur d'autres poissons également, parce qu'on peut pas faire des ouvrages comme ça sans déranger un peu le milieu naturel.

1530 Mais je pense qu'on est capable de les restaurer, et peut-être des fois mieux que la nature les avait prévues.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Si je comprends bien, monsieur le Préfet, c'est que vous faites confiance à Hydro.

1535 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Je leur fais confiance parce qu'on est assis là, et puis qu'on peut questionner, et puis qu'on peut demander.

1540 Et puis qu'Hydro-Québec, au même titre que beaucoup de multinationales, de grandes compagnies, d'après moi ne compromettrait pas son image pour une question d'une frayère. Alors je pense qu'ils se sont engagés.

1545 Lorsque ça a été le temps, comme on disait tantôt, au niveau de l'étude légale, au niveau de l'aspect financier, de l'aspect juridique de l'implication, parce qu'il a fallu modifier la loi pour être partenaire de SOCOM, nous, on connaissait absolument rien, ils nous ont avancé l'argent et choisissez votre étude.

1550 Alors dans les autres genres d'études, c'est la même chose. On a demandé des résultats, ils nous donnent le nom de la firme qui peut faire le travail, et puis on peut même dire, on peut même suggérer.

1555 Dans le cas de la ouananiche, c'est peut-être pas marqué dans tous les documents, mais moi je me rappelle personnellement, à la table de communication, d'avoir dit, bien écoutez, le CLAP pourrait vous fournir des éléments dans ça.

1560 Donc c'est pour ça que je leur fais confiance, c'est parce que je suis près, et puis on va suivre de près le dossier. Comme on dit dans le mémoire, il va falloir que les autres personnes également prennent leurs responsabilités et suivent le dossier.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci beaucoup.

1565 Concernant maintenant les débits, si j'ai bien vu le projet de dérivation, l'accord cadre, c'est mentionné comme suit, la construction bien sûr du barrage et de maintenir un débit réservé en tout temps.

1570 Et je regardais auparavant concernant la dérivation de Sault aux Cochons, le débit réservé est de un mètre cube-seconde (1 m<sup>3</sup>/s).

Vous avez pas spécifié le débit réservé; pourquoi?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1575 Pour le projet Manouane, il me semble que le débit réservé est de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), si ma mémoire est fidèle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1580

Il est pas spécifié dans l'entente cadre.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1585

Il n'est pas spécifié dans l'entente cadre.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1590

C'est peut-être possible, c'est peut-être une omission, remarquez, là. Sauf que dans tous les documents et puis dans toutes les discussions qu'on avait, ça a toujours été que c'était minimum trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), de mémoire.

1595

Alors c'est sûr qu'on aurait voulu peut-être plus, considérant, un, la ouananiche, considérant les utilisations. Mais c'est pas trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) pendant la fonte des glaces à aller à la reprise des glaces, c'est pendant une certaine période.

1600

Et vous savez que la nature, des fois, nous joue également des tours. Par exemple de ce temps-ci, l'eau est très élevée en raison de certaines pluies qu'on a eues récemment; s'il est un mois sans mouiller, bien...

Et nous, on s'est fié aussi aux études d'Alcan, tant qu'au niveau du lac Saint-Jean et celui de la rivière Péribonka, qui eux autres gèrent ce bassin-là, et qui ont démontré une excellente expertise dans la gestion des bassins.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1605

Je pourrais en tout cas préciser à monsieur le Préfet, c'est pas un commentaire, que faire confiance à la nature, c'est que la nature pénalise la ouananiche dans son cycle hydrologique, parce que pendant les étiages d'hiver, il y a un débit minimum et ça pénalise les frayères, pendant l'été, l'étiage d'été, pénalise aussi l'alimentation. Alors à ce moment-là, pendant le printemps, on n'a pas besoin de ce volume d'eau, c'est pendant les périodes critiques reliées au cycle biologique de la ouananiche.

1610

1615

Alors c'est pour cela que normalement, je vous pose la question: est-ce que trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) pendant les périodes critiques et du cycle hydrologique, et en regard du cycle biologique de la ouananiche, est suffisant pour sauvegarder cette espèce. Merci.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1620

Pour la ouananiche, vous comprenez que je ne suis pas un expert mais j'ai certaines connaissances quand même, j'ai fait mon cours à l'Université de Chicoutimi, écoutez, ce que nous on pensait au départ, c'est qu'avec l'expertise des gens et des études qu'on pourrait réaliser, parce

qu'on a demandé des comptages, on a demandé des mesures pour la ouananiche, on parlait des frayères tout à l'heure, ce qu'on nous a donné comme réponse, c'est qu'on va s'ajuster.

1625            Alors il y a peut-être un ajustement à faire également, c'est un projet qui a quand même une certaine envergure, et puis si on voit qu'il y a des problèmes justement avec les études de suivi, alors il y aura peut-être lieu de faire des ajustements, là.

1630            C'est d'où l'importance d'être près d'un projet. Parce qu'anciennement, je vous rappelle qu'on nous donnait un chèque et on faisait ce qu'on voulait.

Et c'est pas le ministère de l'Environnement qui suit ces dossiers-là, on le voit par certaines minicentrales. Je veux dire, on a beau appeler et dire, écoutez, il y a des choses qui se passent.

1635            C'est le milieu qui va surveiller, dans le fond. Et s'il y a des problèmes, les gens du lac Duhamel, de la pourvoirie, de ce secteur-là, je suis certain qu'ils vont communiquer rapidement.

1640            Et Hydro-Québec a dit, il va y avoir des ajustements au fur et à mesure, et s'il y a moyen, et on le voit également dans leurs documents, ils disent clairement à un moment donné, écoutez, dans les mesures de suivi, il pourra y avoir des mesures de mitigation nouvelles qui seront prises peut-être justement au niveau de la ouananiche.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1645            Merci, monsieur le Préfet.

Encore une autre question, reliée au niveau d'eau. Vous avez dit que vous avez fait la Manouane jusqu'au lac Duhamel, je sais pas dans quelle condition vous l'avez fait...

1650            **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1655            Non, vous l'avez pas fait.

1660            Est-ce que d'après votre connaissance du terrain, vous pensez qu'avec trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) dans certaines conditions d'étiage favorables à certaines activités récréatives, on peut maintenir ces activités?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1665 Quand l'eau va être basse, écoutez, il y aura peut-être diminution. Il faut pas penser que ça fait la file pour aller faire du canot par là. Vous savez, il y a un temps d'utilisation, et il y a d'autres rivières également.

1670 Nous, on a l'expérience de la rivière Mistassini, où on a investi beaucoup d'argent et on a fait des aménagements de camping, des tables, des débarcadères, etc., et puis ça fait pas la file, là. Et dans ce secteur-là non plus.

1675 Et il y a d'autres secteurs également qu'en certaines périodes, qui vont être plus navigables. C'est sûr que si on s'en va dans la partie spécifique où le débit ou les profondeurs varient énormément, sur la rivière Péribonka entre autres, et au niveau de la Manouane également, donc il faut comprendre que c'est sûr qu'il peut y avoir une période plus critique, où on pourra peut-être mettre de la signalisation pour éviter certaines choses.

1680 Mais on peut pas présumer que la rivière va être à sec ou la rivière ne sera plus navigable. Elle va être navigable en certains temps, et les amateurs de kayak vont devoir peut-être choisir, ou de canot-kayak, peu importe. Mais ce sera pas une rivière, ça a jamais été une rivière non plus navigable avec des grosses embarcations, là.

1685 Alors je pense que et la nature, et les animaux, et les poissons et l'homme vont devoir s'adapter à cette dérivation, et puis faire bon gré bonne fortune, comme on dit; dire, écoutez, dans telle période, au mois de juillet, c'est trop bas, je vas aller dans la rivière Mistassini. Peut-être que ça va servir à développer d'autres rivières.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1690 Est-ce qu'on peut pas faire confiance à l'homme pour améliorer les conditions? Si je parviens à comprendre...

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1695 Oui, on les améliore à la mesure de ce qu'on peut. Chose certaine, on n'ira pas creuser avec des pelles. Mais le projet va améliorer certaines conditions, certaines conditions de navigabilité en certaines périodes.

1700 Comme moi, je demeure sur la rivière Péribonka et certaines périodes de l'année, j'ai plus d'eau, d'autres j'ai moins d'eau, et je m'adapte à ça.

1705 J'ai déjà vu partir les nageurs de la traversée internationale du lac Saint-Jean presque à pied, parce qu'il y avait plus d'eau dans la rivière Péribonka et dans le lac Saint-Jean. Alors on s'est adapté, on leur a fait faire un petit détour.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

1710 Si vous permettez, madame la Présidente, une avant-dernière question. Vous avez parlé au début de l'acceptabilité sociale du projet, je me permets de vous poser la question: est-ce que l'acceptabilité sociale s'est seulement arrêtée aux tables de discussions avec le promoteur?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1715 Non. Moi, d'après moi, écoutez - avez-vous fini votre question?

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1720 Oui.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1725 L'acceptabilité sociale, est-ce que ces territoires-là, j'en ai encore l'utilisation; dans le fond, ça peut se résumer, est-ce que je peux bénéficier encore de ces territoires-là. Avec ce qu'on retrouve dans les études, oui; avec ce que j'ai entendu de certaines personnes qui étaient à la table, oui.

1730 C'est sûr qu'il y a des choses, il y en a peut-être trois-quatre (3-4) qui vont devoir rehausser leur chalet, enlever leur chalet et le remonter un petit peu plus haut, mais comme à la période d'information, je vous rappellerai qu'il y avait des gens de tous les milieux, à cette table-là, et lorsqu'on se fait élire ou qu'on est mandaté pour représenter un milieu ou une association, je pense que c'est notre devoir d'en informer nos membres.

1735 Et je m'aperçois qu'il y a des membres qui n'ont pas été informés correctement des discussions qui se poursuivaient.

1740 Nous, on a fait venir Hydro-Québec, tout le gros appareil, à la MRC de Maria-Chapdelaine, un soir, pour venir nous expliquer ce que c'était, au niveau financier, au niveau des études, etc. Les autres pouvaient se prévaloir de ça également. Il y a des MRC qui l'ont pas fait, non plus, qui les ont pas invités.

1745 Alors je pense que si je représente le groupe de villégiateurs du lac Saint-Jean, qui était assis à la table, c'était de son devoir d'en informer son association et dire, écoutez - on le fait pour l'approche commune avec les Autochtones, on rencontre les gens, on leur dit, avez-vous des questions, on va aller leur poser.

1750 Alors c'est le nouveau style de ces consultations-là. Parce qu'avant, on arrivait avec l'étude et on partait chez nous avec ça, et on regardait ça, et on essayait de se faire des contre-expertises et après ça, on retournait et on posait des questions. Bien là, aujourd'hui, on pouvait être assis

directement, et quand ils présentaient la carte, dire oui, mais dans ce problème-là, y as-tu pensé qu'il pouvait y avoir telle chose.

1755 Les gens posaient des questions. Mais asteure, est-ce qu'ils ont transmis la bonne information, c'est une autre chose.

1760 Mais au niveau de l'acceptabilité sociale, moi je le percevais comme, est-ce que ce territoire-là est encore accessible pour la société, oui. Il va être un peu modifié dans certains secteurs, la rivière Péribonka moins, la rivière Manouane peut-être un peu plus. Mais les gens n'ont pas semblé crier trop fort contre ça.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1765 Merci, monsieur le Préfet.

Une dernière question, c'est concernant le projet de la Betsiamites, et j'ai un tableau devant moi avec les différentes rubriques concernant les budgets de Portneuf, Sault aux Cochons, Manouane et Boucher.

1770 Et tout simplement des petites remarques pour lesquelles je voudrais une précision, je vois les dépenses relatives à l'environnement revenir trois (3) fois, et je sais pas si c'est dédié à l'environnement. Alors la première, c'est la deuxième dépense, étude technique et environnementale, alors ça c'est la première, je donne pas de chiffre; la deuxième, c'est gestion de projet, ingénierie, et vous mettez à l'extrémité, un exposant, un petit 3, incluant l'ingénierie et  
1775 l'environnement; après ça, la cinquième, vous avez environnement, suivi environnemental et propriété mobilière.

Alors est-ce que vous pouvez éclaircir ces trois (3) rubriques de dépenses dédiées à l'environnement, et pourquoi vous l'avez pas regroupé en une seule rubrique environnement?

1780

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1785 Bien écoutez, il faut comprendre que c'est pas nous, c'est Hydro-Québec. Moi, je représente la MRC et non Hydro-Québec.

Alors ce qu'on comprenait de la portion financière réservée à l'environnement, c'est qu'il y a des études d'avant-projet où on demandait des questions, il y a eu des relevés de faits, etc. Et dans la portion environnementale directe au projet, j'imagine qu'on a mis là les mesures, certaines mesures de mitigation, comme l'aménagement de frayères, etc.

1790

Et il y a le suivi également, qui habituellement n'a pas les mêmes budgets, c'est pas mal moins grand en termes budgétaires, si je compare avec d'autres projets.

1795 Alors j'imagine qu'au niveau environnemental, c'est ces trois (3) phases-là qu'on doit retrouver. Les chiffres exacts, je peux pas vous les donner.

Hydro-Québec va se faire sans doute un plaisir de vous répondre.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

1800

Merci beaucoup, monsieur le Préfet. Merci beaucoup, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1805

Alors je vais poursuivre.

1810 Ces chiffres-là sont dans l'annexe 1 de l'entente cadre, il y a un montant qui est alloué pour la rivière Manouane, pour le suivi environnemental, qui est de un million (1 M\$), attendez, un point zéro cinq million (1,05 M\$), et dans l'entente Pesamit, on a constaté que c'est deux point cinq millions (2,5 M\$) pour le suivi environnemental ou pour des montants, si vous voulez, pour des travaux correcteurs, s'il y avait des problèmes.

1815 Alors on se demandait, si vous, vous constatez que finalement, il va falloir investir un peu plus, est-ce que vous êtes d'accord, est-ce qu'il y a un mécanisme où vous allez vous entendre que oui, par rapport aux plaintes des gens qui vont vous arriver, est-ce qu'il va pouvoir y avoir une possibilité d'augmenter ce montant-là, ou si vous considérez que c'est un montant qui est fixe?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1820

Ce qu'on a dit lors des tables, et puis là j'essaie rapidement de le trouver, sur le suivi environnemental, ce qu'on avait dit, je me rappelle de mémoire, c'est qu'il pouvait y avoir une espèce, au fur et à mesure, surtout au niveau du suivi, d'ajustements en cours de route.

1825 S'il y avait un problème majeur, comme j'ai dit tantôt à monsieur Berraja, le fait d'être informé au niveau du suivi et le fait d'avoir des gens qui vont aussi suivre le projet j'imagine de près, parce qu'ils étaient à la première table de communication, alors c'est sûr que comme je disais tantôt, on peut pas présumer de tout ce qui peut arriver mais s'il y avait quelque chose, ce qu'on nous a dit à Hydro-Québec, et là j'essayais de le retrouver, c'est qu'il pourrait y avoir des mesures d'adaptation qui se fassent.

1830

Et j'imagine que si le montant est moins grand, c'est que la problématique dans ce secteur-là est peut-être moins grande que dans d'autres secteurs, au niveau environnemental.

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

1835

Si vous permettez, madame la Présidente, en fait c'est bien évident que nous, en tant que MRC, au même titre que les autres MRC, nous sommes des partenaires, et puis s'il y a des

1840 sommes, en tout cas selon les discussions que nous avons eues, s'il y a des sommes additionnelles à investir au plan environnemental, bien, ça va avoir un impact au niveau des retours sur investissement, de la part de la MRC Maria-Chapdelaine autant que les autres MRC.

1845 Ça fait que si vous parlez d'un million (1 M\$) versus deux point cinq millions (2,5 M\$), bien à ce moment-là, ça aura un impact au niveau des rendements. Alors au lieu d'avoir un rendement de quarante-trois pour cent (43 %) chez nous, ça va devenir peut-être quarante (40 %) ou trente-huit pour cent (38 %).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1850 Mais ça, vous êtes d'accord à ce qu'il y ait une diminution de rendement, si je comprends bien?

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

1855 En fait, si de la part de l'ensemble des partenaires et si c'est une volonté vraiment du milieu, je pense que ce serait souhaitable.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1860 Et moi, j'aimerais savoir un peu plus, par rapport justement au suivi avec le milieu, est-ce que vous avez prévu un mécanisme de concertation avec votre milieu par rapport au suivi?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1865 Présentement, non. C'est qu'on va probablement l'établir parce qu'on devra avoir des rencontres d'échange avec Hydro-Québec, et cette partie-là au niveau du suivi, qui nous préoccupe d'ailleurs, devrait faire partie de nos discussions.

1870 Parce que c'est sûr que la partie suivi, pour nous, il va peut-être y avoir moins de rencontres, mais ces rencontres-là, chose certaine, il va y avoir un minimum d'une (1) ou deux (2) rencontres par année, pendant les cinq (5) prochaines années, pour le suivi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1875 Que vous, vous allez avoir avec Hydro-Québec. Et ensuite, vous allez établir peut-être un comité qui va informer les gens, ou est-ce qu'il va y avoir un système de plaintes?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

1880 Nous, ce qui arrive dans ça, c'est qu'il y a plusieurs, il y a pas juste le milieu de Maria-Chapdelaine, il y a tous les autres milieux également, et d'autres associations qui venaient siéger

là. Alors pour le milieu de Maria-Chapdelaine, ou on le fera pour l'ensemble de tout le milieu, un suivi ou une publication, il va falloir s'entendre sur la façon dont ça va se faire, effectivement, vous avez raison.

1885

Il va falloir le faire, parce que comme je vous l'ai dit tantôt, c'est de notre devoir de le faire, également. Parce que les gens vont devoir savoir à qui s'adresser, également, si c'est des villégiateurs le long de la Péribonka, qui nous touche principalement, vont devoir s'adresser à nos bureaux, à la MRC, dire, bien, il y a quelque chose qui fonctionne pas.

1890

Et nous, on va être un peu l'interlocuteur ou la voie de transmission entre les deux (2), entre les utilisateurs et - et je suis certain que les gens, de plus en plus, reconnaissent la MRC ou les MRC comme des intervenants de première ligne dans ce domaine-là.

1895

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a eu un communiqué qui a été publié, quand vous avez signé l'entente de partenariat, les quatre (4) MRC impliquées, et il y avait un sommaire de l'entente rattaché à ça, ou peut-être que le sommaire nous a été donné, où finalement les coûts des trois (3) dérivations partielles avaient été évalués à un investissement nécessaire de quatre-vingt-deux millions (82 M\$).

1900

Nous, en première partie, on a réussi à établir qu'il y avait vingt millions (20 M\$) quelque part qui était pas dans les études d'avant-projet. Mais si on fait le calcul, pour vous à ce moment-là, on doit présumer que vous saviez toujours que le coût du projet était de soixante-douze millions (72 M\$).

1905

Qu'est-ce qu'on vous avait présenté dans les réunions, exactement, comme données; est-ce que c'était cinquante-deux (52 M\$) ou soixante-douze (72 M\$)?

1910

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

En fait, pour le projet de la Manouane, c'était, le coût du projet à l'époque, ça m'étonne que le montant qui soit mentionné - on parle de quatre-vingt-dix-neuf millions de dollars (99 M\$).

1915

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quatre-vingt-dix-neuf millions (99 M\$)?

1920

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

Là ici, je n'ai malheureusement pas le détail de chacun des projets, mais au total, c'était cent vingt millions de dollars (120 M\$) pour les quatre (4) projets.

1925

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour les quatre (4) projets, d'accord.

**PAR M. CHRISTIAN BOUCHARD:**

1930 Pour seulement Manouane, il faudrait que je relèverais les chiffres dans mon dossier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

1935

J'ai un dernier point, ici j'ai regardé par rapport à l'étude que vous aviez faite pour le développement de la Péribonka, les trois (3) MRC, je l'ai reçue seulement hier soir donc je l'ai regardée rapidement, vous disiez tout à l'heure, vous sembliez douter que finalement il y avait vraiment un potentiel récréotouristique important sur la Péribonka.

1940

Est-ce que j'ai bien compris?

1945

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Tous les projets, vous savez, on parle souvent du tourisme de l'an 2000, même si on est en 2001, la nouvelle façon pour les touristes d'en faire, on avait eu des demandes de personnes, il y avait un promoteur qui voulait instaurer beaucoup d'aménagements sur la rivière Péribonka, les compagnies forestières étaient impliquées, l'Alcan était impliquée, les MRC par leurs schémas d'aménagement, les municipalités au niveau de leur implication financière, et finalement, on avait convenu avec ces promoteurs-là de faire - ça s'appelait les Amis de la Péribonka.

1950

On n'a pas été amis trop longtemps, dans le sens que vu qu'on a posé trop de questions, on nous a mis un petit peu de côté. Mais on avait fait faire quand même l'étude, les trois (3) MRC.

1955

On a fait faire le même genre d'étude sur la Mistassini, par rapport à ce que nous on appelle le Grand lac aux Foins, pour regarder, est-ce qu'il y a du potentiel récréotouristique, ce qu'on appelle le tourisme d'aventure, tout ça.

1960

Moi, je dis toujours, il y a un certain potentiel; mais c'est quoi le certain potentiel, c'est tu cent (100) jours-canot, c'est tu deux cents (200) jours-canot, c'est tu un groupe qui vient de Montréal, qui vient s'amuser une semaine et qui dit, touchez plus à ça, on va revenir l'année prochaine.

1965

Alors il y a, dans nos schémas d'aménagement, que ce soit la MRC Lac-Saint-Jean, il y a un potentiel qui est inscrit là, il y a un potentiel à développer. Mais vous savez, on dit toujours, on voudrait développer ça par rapport au développement durable, mais dans le développement

1970 durable, il y a aussi développement, il y a développement économique, il y a développement de la ressource, il y a beaucoup de développement pour assurer un genre de pérennité.

1975 Alors on veut pas bloquer cette rivière-là. Et nous, dans ce sens-là, on croit pas que ce projet-là va nuire énormément à l'exploitation, en termes par exemple de jours-pêche, ou de jours-canot, ou de jours-camping dans ce secteur-là. Parce qu'il y aura toujours des aventuriers qui vont vouloir aller plus loin.

1980 Et il faut comprendre qu'au Lac-Saint-Jean, et au Saguney-Lac-Saint-Jean on en a plusieurs rivières à potentiel à offrir. Alors quand on regarde ça, on dit, écoutez, ils peuvent en faire là, ils peuvent en faire là, ils peuvent en faire dans différents endroits. Et il y a aussi des secteurs de cette rivière-là qui sont inaccessibles pour les débutants.

1985 Alors c'est pour ça qu'on dit toujours, il y a un certain potentiel, mais est-ce qu'on met un million (1 M\$) pour le développer, ça c'est une autre paire de manches. Est-ce qu'on peut développer tranquillement des petites aires de repos, de camping, des tables, des bancs, etc., oui.

Mais c'est pas ça, c'est pas ce tourisme-là qui va sauver le tourisme du Saguney-Lac-Saint-Jean, c'est pas la manne.

1990 Il y a un certain potentiel, oui, mais tu montes pas là en autocar, là. Tu sais, c'est des petites wagonnettes, c'est cinq-six (5-6) personnes, c'est un club. Ça a un certain potentiel, mais c'est limité en termes de nombre.

1995 D'ailleurs, dans les études, il nous est toujours recommandé de pas ouvrir ça trop large. On avait, nous, soit dans ce secteur-là ou d'autres, de faire des chalets par exemple. Les études, les spécialistes disent, allez pas faire de chalets, allez pas faire de gros campements. Les vrais mordus du tourisme d'aventure n'aimeront pas ça. Soyez limités, il faut que ça garde son cachet naturel. Donc il faut pas ouvrir ça "at large", ça prend une certaine clientèle.

2000 C'est pour ça que je vous dis, il y a un certain potentiel qu'on reconnaît, mais c'est pas la manne.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2005 Vous parlez qu'il existe d'autres rivières dans la région où ces activités-là peuvent se faire aussi, où il y a peut-être un potentiel plus grand.

2010 C'est mon dernier point, au niveau du classement des rivières, on a déjà parlé de classifier nos rivières pour des polyvalences d'activités ou pour des préservations de certaines activités.

Pour vous, est-ce que vous avez participé à ces travaux-là, parce que là maintenant, il se fait plus rien depuis quelques années, est-ce que vous avez cheminé après ça?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

2015

Nous, on en a une certaine idée. Si on regarde la Mistassibi qui monte, on connaît peut-être pas le secteur, mais sur la Mistassibi, le gouvernement a annoncé récemment la construction ou la possibilité de faire des minicentrales, donc on est encore très impliqué dans ça, et on se dit, dans certaines rivières, oui il y a possibilité, dans d'autres, non.

2020

Il y a des rivières présentement, comme sur la Mistassibi, qu'il y a déjà des clubs de canot-kayak qui sont installés là, il y a un bon potentiel, pour débutants à aller jusqu'à quasiment du sport extrême, pour celui-là qui veut vraiment se donner des émotions fortes. Et on a la Mistassini, aussi, qu'on a aménagée. On a l'Ashuapmushuan.

2025

Après ça, il y en a qui sont aménagées, prenez comme la Mistassini, pour la ouananiche. C'est très important pour nous, parce qu'on investit beaucoup d'argent dans la restauration de la ouananiche.

2030

Donc chez nous, on a déjà un genre de classification où on va être appelé, durant justement l'été, à dire, bien écoutez, telle rivière, on touche pas à ça pour des minicentrales; telle rivière, en raison de la ouananiche; telle rivière, impraticable, on barre pas cette rivière-là. On a déjà une bonne idée de la classification.

2035

Et l'Ashuapmushuan, apparemment, bien elle, elle va devenir vraiment sanctuaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2040

Est-ce que vous avez un document écrit par rapport à ça, avez-vous quelque chose, des informations?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

2045

Moi, j'en parle souvent, mais des documents écrits, à ma connaissance - bien, peut-être au niveau de l'Ashuapmushuan, oui. Mais sur certaines rivières, peut-être, il faudrait fouiller ça à la MRC.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2050

Vous pouvez regarder et nous en faire part, oui, s'il vous plaît.

2055

Un dernier point, vous parlez de rivières qui sont sur votre territoire, mais dans le cas de la Péribonka, vous êtes quand même à la frontière; d'un côté c'est vous, d'un autre côté - il y a trois (3) MRC finalement d'impliquées.

Et quand on regarde au niveau des différentes politiques de développement ou de protection, est-ce que ça crée pas un problème chez vous quand chacun a son côté de rivière; comment vous fonctionnez, finalement, quand il y a des projets qui concernent plusieurs MRC?

2060 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

2065 Quand c'est un barrage, c'est pas compliqué, on sépare la redevance en deux (2); comme les gros barrages qu'il y a sur la Péribonka, s'ils touchent le Fjord, ça se sépare dans le milieu de la ligne des eaux, dans le milieu de l'eau. Donc un barrage qui est accoté chaque côté, bon - comparativement à Hydro-Québec, Alcan par exemple est taxée sur ses barrages, Hydro-Québec ne l'était pas. Alors là-dessus, ils vont payer chacun les taxes aux deux (2) MRC.

2070 Dans les objectifs de développement au niveau des schémas d'aménagement, ça se ressemble énormément; ça se ressemble parce que les aménagistes ou les MRC communiquent régulièrement leurs documents, surtout là, on est en pleine révision, je pense qu'on va pas un contre l'autre, on veut tous assurer le développement, un développement harmonieux.

2075 On veut pas briser inutilement la nature et l'environnement. Maintenant, on veut aussi se développer au niveau économique.

Comme là, avec le Fjord par exemple, on s'était entendu. Avec la MRC Lac-Saint-Jean, au niveau de ce projet-là, on n'a pas eu, on s'entendait moins un peu, parce qu'il y avait des choses autres que nous autres qu'ils demandaient.

2080 Mais au niveau de l'aménagement, je pense qu'il y a pas une grosse divergence entre les utilisateurs que sont les trois (3) MRC.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2085 D'accord.

Alors je vous remercie infiniment, monsieur le Préfet, monsieur Bouchard, de votre participation. C'était très utile à la Commission, merci.

2090 Il est quatre heures moins vingt-cinq (4 h -25), on revient à quatre heures moins quart (4 h -¼).

2095 \_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

2100

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on reprend nos travaux.

2105

Nous avons le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Alors si vous voulez vous identifier, s'il vous plaît, pour la sténotypie.

**PAR M. LUC TESSIER:**

2110

Alors mon nom est Luc Tessier, je suis le président actuel du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2115

Donc madame la Présidente, quelques explications. Je devais être accompagné, comme vous le savez, de madame Ursula Larouche, directrice générale; toutefois, des questions médicales, rendez-vous, ainsi de suite, peut-être un horaire un peu serré, font que finalement, je serai seul à vous répondre.

2120

Vous devrez tenir compte que je n'ai pas la profondeur d'expertise de madame Larouche, dont c'est la fonction de biologiste qui lui permet, en tout cas, de nous orienter dans bien des domaines, et dans ce sens donc, je ferai du mieux que je peux, en fait, pour répondre aux questions s'il en est.

2125

Alors madame la Présidente, messieurs les Commissaires, il me fait plaisir d'être ici cet après-midi. Tout d'abord, je vous dis quelques mots, tel que fait état notre document, du mandat et de la représentativité du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2130

Et il est reconnu, ainsi que les autres conseils régionaux de l'environnement au Québec, ils sont au nombre de quinze (15), à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et à la promotion du développement durable depuis 1991.

2135

Donc ce mandat-là a été renouvelé depuis, évidemment, et il le sera encore d'ici la fin de la prochaine année.

2140

Le conseil d'administration est composé des membres suivants. Du secteur socio-économique: la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux, la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium, l'Association des biologistes du Québec, la Municipalité de Saint-Ambroise et un représentant des membres individuels; pour ce qui est des groupes

environnementaux: le Comité de l'environnement de Chicoutimi, Négawatt Productions, Riverains Lac-Saint-Jean 2000, le Regroupement régional des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement, ainsi que deux (2) représentants de la population à titre individuel.

2145

Le Conseil régional de l'environnement 02 compte cent cinquante (150) membres actifs répartis en soixante-treize (73) membres individuels, vingt-cinq (25) membres organismes, seize (16) membres entreprises, seize (16) membres groupes environnementaux, sept (7) membres institutions scolaires et treize (13) membres municipalités.

2150

L'énergie au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean a tenu les États généraux de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 24 avril 1999. Les États généraux étaient la deuxième expérience de ce type, une première expérience avait été tenue en 1988.

2155

Après dix (10) ans donc, il y a eu un deuxième exercice, on en parlera fréquemment dans le document puisqu'une partie des conclusions sur certains points sont le dépôt en fait des conclusions pour le secteur énergie, le secteur eau, le secteur urgences environnementales en particulier, vous le retrouverez à l'intérieur d'ailleurs du document. Donc qui donne pour nous les orientations majeures concernant les pistes à poursuivre dans ces domaines, dans le développement de notre région, au point de vue environnemental.

2160

Les États généraux de l'environnement ont permis d'évaluer l'état de la situation des ressources en énergie dans la région, de dresser le bilan des dix (10) dernières années et d'en établir les faits saillants.

2165

Lors de cet événement auquel ont participé deux cents (200) personnes, un plan d'actions régional concernant l'eau, les urgences environnementales et l'énergie au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été adoptées.

2170

Nous remettons à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec le résultat de cette vaste consultation régionale. Le mémoire a été préparé en vue de répondre au plan d'actions régional adopté en assemblée plénière par les multiples intervenants présents le 24 avril 99. Donc cette opération-là a été faite à la Commission de monsieur Beauchamp, il y a déjà quelques mois. Les conclusions ont été connues l'année dernière.

2175

Donc pour votre Commission, bien, ce sera maintenant vous qui recevrez ces éléments.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 3, "Une approche de développement durable").

2180

Fin de la page 3.

Je passe la page 4, qui sont des remerciements particuliers. Je veux nommer en fait la participation majeure de madame Ursula Larouche, qui a été la concertée du texte, et la participation également de monsieur Luc Bellavance. Madame Larouche et monsieur Bellavance

2185

ont été les deux (2) personnes qui ont participé au groupe de travail mis en place par Hydro-Québec dans l'avant-projet, de façon régulière.

2190 Monsieur Bellavance n'a pu être avec nous cet après-midi, madame Larouche pour les raisons que vous connaissez également.

Enfin, il y a également de nommés madame Sophie Hardy et monsieur Gaston Bouffard, qui ont aussi participé.

2195 Alors je vous demande de voir la page de la table des matières sans que je vous la lise nécessairement. Est-ce qu'il est nécessaire que je la détaille au complet?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2200 Non, nous avons pris connaissance du mémoire. Si vous avez des points à ajouter.

**PAR M. LUC TESSIER:**

2205 En fait, j'aimerais peut-être, pour le bénéfice peut-être de la presse ou en tout cas des personnes présentes, porter attention particulièrement sur les recommandations spécifiques, j'identifierai les pages pour vous aider à vous y retrouver, alors je vais en faire une lecture, je pense que le document est disponible, alors pour vous c'est déjà fait, pour les membres de la presse également, mais au moins pour les conclusions principales, les émettre publiquement.

2210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

**PAR M. LUC TESSIER:**

2215 Alors peut-être vous lire l'introduction; après ça, pour les sections, on ira aux conclusions principales.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 6).

2220 Page 7, fin du premier paragraphe.

2225 Alors parlons maintenant, pour la section 1, un portrait historique du territoire. Alors je vous reporterais à la page 8, dans l'encadré supérieur. Alors pour des raisons d'ordre historique, nous croyons qu'Hydro-Québec, Alcan et Abitibi-Consolidated devraient fournir au Bureau d'audiences publiques les photos et cartes historiques du territoire afin que nous soyons en mesure d'évaluer l'impact cumulatif des décisions qui se prennent sur notre territoire.

Je pourrai, en questionnement, détailler comme on l'a fait dans le texte que vous avez.

2230 Pour le deuxième point, qui était les impacts naturels sur le milieu, je vous reporte à la page  
9, dans les encadrés toujours. Alors nos recommandations: que le ministre de l'Environnement  
demande à Hydro-Québec de réaliser un plan d'intervention avec Alcan, Abitibi-Consolidated, la  
Municipalité régionale de comté Lac-Saint-Jean-Est et le Comité interministériel élargi sur le  
2235 de flottage du bois afin, un, d'identifier à qui les intervenants du milieu devront s'adresser si une baisse  
de niveau d'eau est constatée, et deux, de déterminer qui assumera la responsabilité de nettoyer  
les rives si les billes de bois réapparaissent dans les trente (30) premiers centimètres d'eau.

Deuxième recommandation, du bas de la page 9 toujours: qu'Hydro-Québec effectue la  
cartographie hydrogéologique du bassin de la rivière Péribonka avant d'effectuer les travaux de  
2240 dérivation partielle de la rivière Manouane. Cela nous permettra d'avoir des informations  
actualisées sur l'état de la ressource et de constater l'impact du détournement partiel dans  
plusieurs années. Cela permettra également de prendre des décisions éclairées quant au projet  
envisagé pour ce bassin versant.

2245 Enfin, la troisième recommandation touchant toujours les impacts au milieu naturel, à la  
page 10, en encadré: un suivi sur le milieu naturel et les espèces durant les dix (10) prochaines  
années à compter du moment où le projet sera terminé et un réseau de suivi environnemental pour  
les deux (2) bassins versants qui permettra d'intégrer les programmes de suivi des différents  
projets avec le milieu régional.

2250 Alors voilà nos trois (3) recommandations.

Pour le volet maintenant de la ouananiche de la rivière Péribonka, à la page 11, dans  
l'encadré, nous recommandons: que le dénombrement des reproducteurs et l'identification de leurs  
2255 empreintes génétiques de même qu'un suivi télémétrique d'un échantillon soient réalisés  
rapidement, particulièrement à l'embouchure de la rivière Manouane et ce, afin d'établir le rôle de  
cette rivière sur la présence de la ouananiche dans la Péribonka. De plus, identifier les obstacles  
infranchissables, les frayères utilisées de même que leur importance relative les unes par rapport  
aux autres.

2260 Nous recommandons également que les résultats de cette analyse globale soient  
considérés avec les intervenants du milieu pour le suivi environnemental à préconiser pour cette  
espèce par Hydro-Québec.

2265 Sur le volet maintenant des modifications de bassins versants, on a intitulé "D'un bassin  
versant vers un autre". Alors notre recommandation à la page 12: nous recommandons  
l'élaboration d'un protocole de suivi adapté à la génétique des populations de poissons qui seront  
en contact avec le nouveau bassin versant et un suivi sur vingt (20) ans pour étudier le  
2270 comportement des espèces génétiquement différentes de celles qui fréquentent les eaux de l'autre  
bassin versant.

Maintenant, pour l'introduction de deux (2) espèces de poisson, soit l'éperlan arc-en-ciel et du touladi dans le lac du Grand Détour, je vais devoir prendre le texte parce qu'on n'a pas de recommandation formelle sur le sujet. Je vais lire le texte comme tel, vu qu'il n'y a pas d'encadré.

2275

LECTURE DU MÉMOIRE (page 12, point 5).

Page 13, trois quarts du premier paragraphe du point 6.

2280

Et peut-être que dans les intervenants précédents, tout à l'heure, on a encore eu des choses qui nous ont fait sursauter, dans les chiffres avancés, que nous n'avions pas connus jusqu'à maintenant. On a parlé tout à l'heure de projets globaux, probablement les deux (2) projets, celui du secteur Betsiamites, celui du secteur Lac-Saint-Jean, autour de cent vingt millions (120 M\$).

2285

Ça va dans le sens qu'on vous dit, la sûreté, la sécurité de ces chiffres-là nous fait douter.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 15, fin du premier paragraphe.

2290

Je passerais maintenant à la page 17, parce qu'il y a une citation très longue, les pages 16 et 17 en particulier, à la classification des rivières.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 17, point 6.2).

2295

Page 18, fin du point 7.

L'item 8 maintenant de notre dépôt, un plan d'urgence qui fait fi du déluge du Saguenay. J'irai tout de suite à l'encadré puisqu'il y en a un à la page 19, nous recommandons: qu'Hydro-Québec, de concert avec les autres gestionnaires de barrages, soit les municipalités, les MRC, tant au Saguenay que sur la Côte-Nord, élaborent un plan d'urgence dont l'objectif premier sera la sécurité des populations.

2300

Voilà donc pour la première partie, les impacts sur le milieu naturel.

2305

Pour ce qui est de la section 2 de notre mémoire, c'est-à-dire le plan d'actions, on aura quelques volets. Alors je vous parlerai d'abord sur le plan d'actions sur la diversité biologique du Saguenay-Lac-Saint-Jean issu des Etats généraux de l'environnement tenus le 24 avril 99.

2310

Alors j'irai tout de suite à chacun des secteurs, dire quelques mots concernant le secteur eau, alors que recommandait ce plan d'actions: connaître la qualité des eaux par bassin versant et assurer un monitoring efficace en cette matière.

2315

Et là, vous aviez des sous-objectifs, soit de mettre au point un système qui permettra de produire un bilan périodique de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs de la région.

On était en 99, on est avant le BAPE concernant la gestion de l'eau au Québec. Alors vous voyez que c'était déjà quelque chose qui était une orientation du milieu régional, et qui a été confirmé par la suite par le BAPE concernant la gestion de l'eau.

2320

On a également une deuxième: promouvoir la classification des rivières de la région - je parle toujours du plan déterminé en 99, le 24 avril, par plus de deux cents (200) intervenants, avec le Conseil de l'environnement, et qui donnait les orientations pour les prochaines années, les prochains dix (10) ans - promouvoir la classification des rivières de la région en fonction de leurs potentiels et de leurs valeurs patrimoniale, récréotouristique, énergétique; c'est-à-dire réaliser un plan de classification des rivières, réaliser une consultation sur ce plan auprès des populations et définir et proposer un réseau régional des rivières du patrimoine.

2325

Un autre point qui est dans notre plan d'actions de 99: évaluer le potentiel et mesurer la qualité des aquifères; cartographier les principaux aquifères de la région, géométrie, structure interne, quantité d'eau. Et vous voyez que ce sont des choses qui reviennent dans notre mémoire aujourd'hui.

2330

Un autre objectif qu'avait le secteur eau: mettre au point un système de surveillance continue du niveau de l'eau des réservoirs et de l'état des barrages. Évidemment, on venait de connaître 1996, alors ça a une incidence assez évidente.

2335

Alors là-dedans, on parlait d'assurer la mise en place d'un système efficace de monitoring du niveau de l'eau des réservoirs et de l'état des barrages.

2340

Pour le secteur éducation, on avait comme objectif: intégrer l'éducation et la formation relatives à l'environnement dans les secteurs socio-économiques, pour accentuer le développement de l'éducation relative à l'environnement dans le secteur de l'énergie.

2345

Pour le secteur énergie: favoriser le développement et la mise en oeuvre des projets d'efficacité énergétique, qu'il faut questionner d'ailleurs quand on parle de rationaliser, pour éviter peut-être des constructions qui sont pas nécessairement requises.

Là-dedans, on avait comme sous-objectif de connaître le potentiel énergétique régional, d'évaluer les potentiels éolien et solaire également; de favoriser la mise en oeuvre de programmes d'efficacité énergétique.

2350

C'est déjà commencé chez nous, une de nos organisations régionales environnementales, Négawatt, dont le siège social est à Métabetchouan, commence à faire des petits maintenant, ils ont divers projets, je pense dans le secteur de Laval, où aussi on se préoccupe d'amener les gens à évaluer leurs consommations et de voir comment, tout en conservant une excellente qualité de vie, on peut également diminuer notre consommation énergétique.

2355

Ça pourrait permettre à Hydro, à ce moment-là, d'avoir des surplus qu'ils ont actuellement, mais en avoir plus, et puis d'en faire la vente au profit de tous les Québécois, nous ne sommes pas

2360 contre ça. Mais ce serait un volet auquel Hydro-Québec ne pense pas du tout. Il y a très peu d'incidence, Hydro-Québec, concernant les économies d'énergie; ça demeure encore quelque chose de très limité.

2365 Pour le secteur énergie toujours: poursuivre les travaux sur le développement intégré des rivières en considérant les aspects liés à la biodiversité; suivre l'évolution des travaux de suivi et de recherche sur les mécanismes de méthylation du mercure et d'accumulation dans les réservoirs, ainsi que le développement de mesures d'atténuation appropriées.

2370 Contre les effets négatifs des aménagements énergétiques sur la diversité biologique; poursuivre l'application de la mesure visant à favoriser le regroupement des infrastructures énergétiques linéaires.

2375 Enfin, lorsque de nouveaux projets d'aménagement hydroélectrique seront requis, favoriser le développement de rivières déjà aménagées. Alors Hydro a sans doute lu ce texte-là.

Enfin, pour le secteur faune: assurer une exploitation de la faune qui ne soit pas de nature à compromettre son renouvellement.

2380 Je passe tout de suite à la page 24: sauvegarder les espèces vulnérables, rares et menacées.

2385 Enfin, le plan d'actions concernant les urgences environnementales, page 24: connaître de façon complète et exacte les risques liés aux catastrophes naturelles et aux accidents technologiques; donc bâtir la carte régionale des risques liés aux accidents technologiques, les barrages sont interpellés pour chacun; répertorier les ouvrages de retenue; faire un monitoring serré de la gestion des ouvrages de retenue; bâtir et faire connaître les scénarios de rupture des ouvrages de retenue.

2390 En bref et enfin, vous retrouvez les textes comme tels des plans d'actions dont on vient de faire un relevé sommaire.

Voilà, madame la Présidente, messieurs les Commissaires, un exposé plutôt rapide. On est prêt à répondre au mieux de nos connaissances à vos questions.

2395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Tessier.

2400 J'aimerais savoir d'abord si ce serait possible d'avoir des documents, je sais pas si vous avez des choses sur justement le projet Négawatt.

**PAR M. LUC TESSIER:**

2405 Ça nous fera plaisir de demander à Négawatt de vous faire parvenir ces choses; je ne les ai pas en mains, certainement, mais l'organisme est, je crois, tout à fait disposé à vous fournir ce qu'il faut.

2410 Le message leur sera fait dès demain.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2415 Et vous avez aussi mentionné que le Québec est actuellement en situation de surplus; c'était basé, semble-t-il, sur des études du Centre Hélios?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2420 En fait, j'étais présent à une de vos audiences du mois de mai, et on parlait que l'ensemble de la partie patrimoniale, la production patrimoniale devait être acquise lorsqu'on aurait cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh); et puis qu'au moment où on se parle, il y avait production, et Hydro-Québec était présent à ce moment-là, d'environ cent cinquante térawattheures (150 TWh), dans l'utilisation québécoise.

2425 On en produisait cent cinquante (150 TWh), environ, qui étaient utilisés par les Québécois. Donc il y avait encore un espace qu'on pouvait en produire pour subvenir aux besoins québécois. Mais que s'ils n'étaient pas requis, bien là, on pouvait s'en servir pour exportation.

2430 Alors au moment où on se parle, nous avons compris, nous, que la production actuelle suffisait, puisqu'on pouvait en exporter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2435 Mais vous basez votre jugement, ici, sur des études que le Centre Hélios a faites? Parce que vous le citez en référence.

**PAR M. LUC TESSIER:**

Effectivement.

2440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est possible d'avoir ces études-là?

2445

**PAR M. LUC TESSIER:**

Oui. Voulez-vous m'indiquer la page, s'il vous plaît, parce que par coeur...

2450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais vous indiquer plutôt à quel numéro parce que moi, le mémoire, je l'ai eu sur courrier électronique, et on n'a pas la même pagination.

2455 Alors c'est le point 6.1, les sociétés en commandite, premier paragraphe.

**PAR M. LUC TESSIER:**

Alors c'est à la page 14, oui, la note 2, Centre Hélios, Montréal. D'accord.

2460

Donc votre demande est à l'effet de disposer de cette source de renseignements?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2465

S'il vous plaît.

**PAR M. LUC TESSIER:**

Merci. Nous vous les fournirons.

2470

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je commencerais par une des recommandations que vous nous avez présentées à la page 10, quand vous dites:

2475

"Un suivi sur le milieu naturel et les espèces durant les dix (10) prochaines années à compter du moment où le projet sera terminé et un réseau de suivi environnemental pour les deux (2) bassins versants qui permettra d'intégrer les programmes de suivi des différents projets avec le milieu régional."

2480

J'aimerais savoir quels sont ces bassins versants, parce qu'ici on en a trois (3), on a Betsiamites, Manouane et Péribonka.

**PAR M. LUC TESSIER:**

2485

Bon, pour nous, Manouane est intégrée au réseau Péribonka, puisqu'en dernier ressort, c'est Péribonka qui reçoit, le lac Saint-Jean et le Saguenay. Alors c'est donc le bassin versant du Saguenay et Betsiamites qui est en cause, quand on parle de deux (2), les deux (2).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2490

Et vous voulez un suivi sur quelles espèces?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2495 En fait, les espèces, les mêmes qui ont été étudiées jusqu'à maintenant; on parle pas de celles dont on n'est pas d'accord qu'elles soient introduites, évidemment.

2500 Donc le suivi qui a été fait a été déposé, on a établi un état. Maintenant quand les projets, s'ils sont acceptés et réalisés, si c'est fait, on demande que les études se continuent sur les mêmes espèces qui étaient en cause dans les études d'impact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2505 D'accord, merci.

Monsieur Berraja.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2510 Merci madame la Présidente. Merci, monsieur le responsable, je pense que c'est le directeur?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2515 Je suis le président.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2520 Le président du Conseil régional de l'environnement.

Concernant la page 9, alors dans la résolution, vous aimeriez qu'Hydro-Québec effectue la carte hydrogéologique du bassin de la rivière Péribonka. Pourquoi la carte hydrologique, pour quelles fins, s'il vous plaît?

2525 **PAR M. LUC TESSIER:**

Voulez-vous répéter, pour quelles?

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2530 Pour quelles fins, pour quelles utilisations?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2535 En fait, on parle des eaux souterraines et des eaux de surface évidemment, et puis on a aucune idée - dans le paragraphe qui est précédent, on mentionne que:

"La Commission sur la gestion de l'eau du BAPE souligne que "l'eau souterraine est un domaine stratégique", ainsi de suite."

2540

C'est que pour nous, les eaux souterraines, tôt ou tard, reviennent à la surface à des moments, il y a des résurgences certainement, donc c'est dans le sens qu'il y a d'autres projets qui sont prévus sur la Péribonka, qui ont commencé à être annoncés déjà, qui s'ajouteraient aux centrales existantes, et dans ce sens, on aimerait avoir une vue d'ensemble, où les partenaires du coin, qui sont Alcan et Hydro, nous fournissent des données qui seront pertinentes pour les projets en cours ou futurs.

2545

Et qui tient compte de ce qui touche la Manouane actuellement, parce que c'est quand même des apports d'eau diminués, ils vont quand même éventuellement avoir des répercussions.

2550

Mais on veut qu'il y ait une continuité dans la connaissance qu'on peut avoir du secteur, au point de vue hydrologique.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2555

Est-ce que vous pouvez nous préciser si vous connaissez des résurgences ou des puits qui alimentent certains cours d'eau de la région?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2560

S'il y a des?

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2565

Des résurgences qui alimentent certains cours d'eau de la région.

**PAR M. LUC TESSIER:**

2570

Non, pas particulièrement.

En fait, j'en déduis disons qu'il y a bien, effectivement, des sources, que les rivières ou les lacs ne sont pas tous de surface seulement, donc qu'il y a des eaux qui les alimentent à un certain moment.

2575

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Vous savez pas dans quelle région précise?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2580 Non, je pourrais pas vous dire, j'ai pas la connaissance.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2585 À la page 10, dans la résolution:

"Un suivi sur le milieu naturel et les espèces durant les dix (10) prochaines années à compter du moment où le projet sera terminé."

2590 Pourquoi vous choisissez dix (10) ans?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2595 En fait, ça pourrait être à long terme mais toutefois, on prévoit qu'une dizaine d'années serait suffisant ou en tout cas, nettement mieux que les cinq (5) ans à partir du début du projet qu'a déposé Hydro-Québec jusqu'à maintenant.

2600 Alors dans ce sens, en tout cas, c'est un pas vers un suivi permanent. Parce qu'en fait, comme il a déjà été affirmé, s'il y avait des crises dues aux nouvelles installations, aux nouvelles infrastructures, on sait fort bien qu'il devra y avoir des réactions.

2605 Mais un tel suivi fait que les crises, on peut les voir venir au lieu d'attendre qu'elles soient arrivées et y remédier seulement.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2605 Pourriez-vous nous préciser les espèces, s'il vous plaît?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2610 En fait, j'ai répondu tout à l'heure à madame la Présidente que, sans en faire la nomenclature, on se basait sur les études déjà faites, pour les espèces qu'Hydro-Québec a déposé des études.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2615 Est-ce que vous faites une classification ou une certaine hiérarchisation, en fonction de l'aménagement qui va se faire?

2620

**PAR M. LUC TESSIER:**

2625 Non, nous n'avons pas été plus loin que d'émettre cette recommandation, sans déterminer  
quelles étaient ou bien les espèces prioritaires ou encore les secteurs physiques prioritaires.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2630 Merci beaucoup, monsieur le Président. Merci madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufour.

2635 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Merci madame la Présidente.

2640 Monsieur Tessier, en fait vous avez pas de recommandation comme telle mais vous parlez  
de la classification des rivières; vous dites que ça a pas été fait encore alors que ça a été  
recommandé fortement en 96 par la Commission Nicolet, 97.

2645 Est-ce que vous avez par contre eu des rencontres avec les MRC, la MRC ou les MRC, sur  
ce sujet-là, depuis ce temps-là?

**PAR M. LUC TESSIER:**

Aucune.

2650 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Aucune?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2655 Ni à leur demande, ni à la nôtre toutefois, il faut l'admettre aussi.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

2660 Parce que c'était elle qui avait été mandatée.

**PAR M. LUC TESSIER:**

Effectivement.

2665           Maintenant, j'étais présent tout à l'heure lorsqu'une question à peu près semblable ou connexe a été posée au représentant des MRC elles-mêmes, pour savoir que le dossier ne semblait pas avoir progressé vraiment.

2670           En fait ici, on sait que le problème du harnachement appréhendé de l'Ashuapmushuan a apporté énormément de discussions dans la région, sur la classification de cette rivière-là, mais pour les États généraux de l'environnement, en 99, les participants ont fait état d'une classification de l'ensemble du réseau, pour toutes les rivières, et non pas seulement celles qui étaient susceptibles de recevoir des infrastructures hydroélectriques.

2675           **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

          Merci.

2680           Pour ce qui est des redevances, vous parlez au point 7, à la page 18, sur l'abolition des redevances, vous indiquez qu'il s'agissait, en ce qui a trait au PMVI, d'un pourcentage de deux pour cent (2 %) du total.

          Est-ce que c'est exact ou...

2685           **PAR M. LUC TESSIER:**

          En fait, je dois vous avouer que j'ai lu deux (2 %) parce qu'il est écrit, mais j'avais tendance que c'était un pour cent (1 %). Alors revenons à un pour cent (1 %), puisque c'est la réalité.

2690           Et notre question, c'est qu'on se disait, on crée des activités, plus qu'une activité, une infrastructure qui modifie l'environnement, et l'objectif de ces redevances-là était de ramener les milieux à pouvoir améliorer l'environnement, toujours avec les pouvoirs publics, toujours avec les MRC bien sûr, et les milieux, mais ça revenait à l'environnement.

2695           On touchait à l'environnement, on en prélevait un pour cent (1 %), et on corrigeait d'autres éléments de l'environnement dans le milieu, dans le même milieu.

          Tandis que là, les redevances des SOCOM, il y a rien, absolument rien qui va garantir que les revenus qui pourront en être tirés par les MRC vont aller à l'environnement.

2700           Je veux bien leur faire confiance, mais je sais fort bien que quand on établit le budget à chaque année, on va vers les urgences, si on peut dire. Peut-être qu'elles peuvent être environnementales, mais je sais fort bien que l'administration prend sa part en passant, alors c'est plus un pour cent (1 %) qui restera, ce sera peut-être beaucoup moins.

2705           En tout cas, la confiance existe mais!

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

2710 Merci. Merci madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2715 J'aimerais poursuivre sur ça. Ça fonctionnait comment, finalement, quand il y avait le un pour cent (1 %); c'était les MRC, les CRE qui proposaient des projets à Hydro-Québec?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2720 Non. La première partie de votre question est probablement vraie, les MRC et les municipalités, parce que là on s'adressait, certaines municipalités, par le passage d'une ligne électrique, pouvaient être spécifiquement touchées dans leur territoire, donc c'était les corporations publiques qui se partageaient, un mécanisme que je ne connais pas, soit les MRC pour les territoires non organisés, comme on l'a déjà mentionné, et pour la partie municipale, bien là, c'était les municipalités concernées.

2725 Alors il y avait un partage, c'était au prorata de l'aspect physique, le kilomètre carré de municipalité ou de MRC, ou de population, je peux pas dire. Mais il reste que les corporations publiques, municipales ou MRC, recevaient les sommes qui étaient réinvesties dans des projets environnementaux du secteur.

2730 Alors à ce moment-là, on était sûr que c'est un prélèvement à l'environnement pour l'infrastructure qui était construite, et puis c'était des programmes environnementaux décidés par le milieu.

2735 Le CRE a peut-être déjà été consulté. À ma connaissance, je sais qu'un des derniers projets, c'est une ligne électrique qui arrivait dans le secteur de la MRC Domaine-du-Roy, je ne pense pas que le CRE comme tel a été consulté, sur les projets que la MRC et les municipalités du milieu ont choisi de réaliser.

2740 On n'en est pas là, c'est pas une question de nombril, là. C'est une question de retourner à l'environnement une petite partie des accidents qu'on lui fait subir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2745 D'accord.

Monsieur Berraja.

2750 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente.

2755           Concernant le débit réservé, vous avancez le chiffre de neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s). C'est pour quelles activités, pour quelles espèces et pour quels habitats, s'il vous plaît?

**PAR M. LUC TESSIER:**

2760           En fait, vous savez fort bien que nous n'avons pas la batterie de spécialistes, et puis d'études réparties sur les quelques années que l'avant-projet a pu prendre, pour vous donner une certitude, quand on avance un chiffre de neuf (9 m<sup>3</sup>/s).

2765           Vous me demandez les espèces, les lieux physiques et ainsi de suite, c'est un avancé mais malheureusement, nous devons vous dire que c'est pas avec une personne à plein temps, même si elle est biologiste, et une secrétaire, et des bénévoles pour un conseil d'administration, qu'on peut aller sur place, être capable de vous prouver noir sur blanc que ces chiffres-là sont peut-être réalistes ou pas.

2770           En tout cas, l'opinion est avancée, l'idée est avancée. Mais il faudrait pas en prendre comme étant une opinion à donner aux architectes et aux ingénieurs comme étant l'objectif réel.

              Alors je dois vous dire honnêtement que je peux pas vous répondre formellement à votre question. J'aimerais le faire.

2775

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

              Concernant les niveaux, vous avez dit que le niveau va passer de un mètre et demi (1 ½ m) à point quatre-vingt-cinq mètre (0,85 m).

2780

**PAR M. LUC TESSIER:**

              Voulez-vous me donner la page, s'il vous plaît.

2785

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

              C'est à la page 12, cinquième ligne avant la fin, où vous avez les débits d'étiage.

2790           Alors vous avez dit que le niveau va baisser de moitié. Alors sur quoi vous vous êtes basés, sur quels critères?

2795

**PAR M. LUC TESSIER:**

Il doit m'apparaître que ce sont des chiffres qui étaient dans le dépôt de ce que nous avons obtenu, avec la participation de monsieur Bellavance au groupe d'étude. Mais c'est une donnée qui doit nous venir d'Hydro-Québec.

2800 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Est-ce que c'est sur l'ensemble du cours d'eau ou bien des parties spécifiques et précises?

2805 **PAR M. LUC TESSIER:**

Je pense qu'il s'agit de la rivière Manouane, et pour les parties touchées par le projet.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2810 Concernant maintenant les obstacles infranchissables, vous nous donnez le chiffre de six (6).

Après la dérivation, quel serait le nombre s'il vous plaît, si vous pouvez nous éclairer?

2815 **PAR M. LUC TESSIER:**

Je ne pourrais, excusez-moi.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2820 Merci beaucoup, monsieur le Président. Merci, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2825 J'aimerais revenir à un dernier point, juste après la longue citation, je peux pas vous donner la page malheureusement, comme je le disais - page 17:

"Des mécanismes de consultation transparente, auprès des communautés concernées, doivent être intégrés au processus avant la signature des ententes."

2830 Est-ce que vous avez abordé une réflexion sur ça, comment vous voyez que ça pourrait être fait?

2835

**PAR M. LUC TESSIER:**

2840 En fait, nous savons que les MRC vont, avec leur personnel, parce qu'ils ont des aménagistes, ils ont un personnel compétent, certainement être en mesure de donner opinions sur des retours à donner à Hydro, ou encore des comités de travail à mettre en place, ainsi de suite.

2845 Toutefois, notre préoccupation va plus loin. Quand on dit "consultation transparente", c'est que quand ça reste entre les officiers MRC et puis l'Hydro, bien, il y a des choses qui ne se rendent pas à la base, pas aux usagers.

2850 Alors pour nous, des mécanismes de consultation transparente, c'est un comité de suivi où les usagers, qui sont la pourvoirie dont il est question dans le secteur Duhamel, qui sont également des représentants d'associations de riverains ou encore d'usagers du côté des camps, du côté des gens de chalets, ils ont des associations, mais ces gens-là ne seront écoutés que lorsqu'il y a une crise.

2855 Alors c'est dans ce sens-là que les communautés concernées, oui, les Autochtones s'ils désirent, s'ils acceptent d'y participer, doivent aussi être là-dedans, parce qu'ils ont des secteurs de trappe, des secteurs de chasse, ainsi de suite.

2860 Bref, il faut pas que ça reste simplement au niveau du promoteur et des instances officielles que sont les MRC. Il faut également, l'obligation formelle d'avoir des usagers de base.

Et même si on nomme une organisation comme le CRE, il y a rien comme des gens qui patrouillent le territoire pour savoir s'il se passe quelque chose. Nous, on n'a pas le personnel, et on n'a pas les hélicoptères, tout ça, pour aller visionner ça.

2865 On interviendra sur une opinion émise par quelqu'un qui est du milieu. Alors nous souhaitons que le milieu de base soit représenté.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2870 Merci beaucoup, monsieur Tessier, de votre participation.

**PAR M. LUC TESSIER:**

2875 Je m'excuse de n'avoir pu répondre à certaines de vos questions plus pointues, les circonstances sont telles qu'elles sont.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2880 Non, je pense que ça a bien été, dans votre collaboration.

**PAR M. LUC TESSIER:**

Je vous remercie.

2885

---

**MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

2890 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais monsieur le préfet de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est.

2895 Bonjour monsieur le Préfet. On est désolé du retard que notre horaire a pris, alors on vous accorde tout le temps voulu, on va pas escamoter votre temps.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

2900 Alors madame la Présidente, je comprends. Lawrence Potvin, préfet de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, et madame Nathalie Audet, coordonnateur à l'aménagement.

Dans un premier temps, on devait présenter un mémoire verbal, on a eu le temps de peaufiner certains éléments, madame Audet vous les a déposés.

2905 Donc je vais y aller à grands traits, j'ai pas l'intention de vous faire la lecture, parce que j'ai un principe, j'ai un peu horreur de la lecture, à moins d'y être forcé. C'est pas parce que j'omettrai certains éléments du rapport, du mémoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est qui ne seront pas importants.

2910 Tout d'abord, la MRC Lac-Saint-Jean-Est, c'est cinquante-deux mille (52 000) personnes.

2915 Donc les instances de la MRC estiment qu'il n'est pas dans leur mandat d'influencer ou d'orienter tout simplement l'opinion des gens du milieu, cependant il y a des aspects techniques qui nous préoccupent et qui relèvent directement des champs de compétence de la MRC. Car à l'intérieur de ça, il y a des enjeux de développement pour la collectivité du Lac-Saint-Jean.

2920 Donc quand on parle du développement du milieu, il faut tenir compte de toutes les ressources, et la dérivation partielle de la rivière Manouane donc nous pose certaines problématiques, particulièrement au niveau des municipalités qui sont situées aux abords immédiats de la rivière Péribonka, et je vous souligne que sur les cinq (5) municipalités qui sont touchées par le projet de la dérivation de la rivière Manouane, du lac Manouane, eh bien, quatre (4) sont situées sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean, donc on a L'Ascension, Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot et Lamarche.

2925 Donc il y a plusieurs activités récréatives qui se situent au niveau de ce secteur-là.

2930 À la page 4, à partir de la page 4, vous savez que la MRC, les MRC ont été créées en vertu de la Loi 125, 1979. La MRC Lac-Saint-Jean a pris forme en 82. Donc au point de départ, c'était le découpage territorial, donc c'était les schémas d'aménagement au niveau des MRC et donc, c'était les problématiques sur des milieux occupant le territoire à organiser.

2935 Cependant très vite, le conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est ne s'est pas borné strictement aux pouvoirs qui lui étaient dévolus au niveau de la loi, on a réalisé très tôt que c'était important de coordonner les autres services, certains autres services.

2940 Donc au fur et à mesure que les années se sont passées, on s'est occupé d'évaluation foncière, de gestion des déchets, des dossiers environnementaux, de la culture, de la faune et du tourisme, qui devient une des préoccupations de plus en plus constante. Et naturellement aussi, un autre aspect qui nous préoccupe, c'est le développement économique.

2945 Donc sur les cinquante-deux mille (52 000) personnes, à la page 5, plus de la moitié, je dirais soixante pour cent (60 %), vivent à Alma, mais les autres sont réparties soit dans le secteur nord, c'est-à-dire dans le secteur de la rivière Péribonka, au nord d'ici, et il y a la partie au niveau du secteur sud.

2950 Depuis 1981, la MRC Lac-Saint-Jean vit le phénomène de la décroissance, comme l'ensemble des régions du Québec. Donc que ce soit au niveau de l'agriculture, au niveau de l'exploitation forestière, on éprouve certaines difficultés.

2955 Et en ayant des difficultés, on assiste à une migration de nos populations rurales vers les grands centres, et à ce moment-là, on a de plus en plus de difficultés à maintenir des services de qualité au niveau de nos petites communautés rurales.

2960 Donc on a des équipements qui sont sous-utilisés, et il faut donc trouver d'autres voies que l'agriculture traditionnelle, que la forêt et que l'aluminium, pour tenter de maintenir des activités économiques, culturelles et sociales dans nos communautés.

2965 Donc en plus de la mondialisation des marchés, à laquelle on doit faire face, eh bien, il y a aussi le phénomène que la productivité s'est accrue en forêt, productivité aussi en agriculture dans les différents domaines, qui font en sorte qu'il y a moins d'emplois chez nous. Donc en ayant moins d'emplois, on se rend compte que ça augmente de plus en plus la migration de nos jeunes vers les grands centres.

2970 Et on essaie maintenant de regarder, de déborder le strict cadre de l'aménagement de notre territoire, pour voir quelles sont les voies de développement au niveau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

2975 Depuis de nombreuses années, nous avons posé certains gestes, nous avons créé des SOLIDE, et on s'aperçoit, on a aussi la gestion des lots intramunicipaux, on vient de participer, comme MRC, avec deux (2) autres MRC, au développement du Tour du lac Saint-Jean, la

véloroute, et monsieur Boivin tout à l'heure vous mentionnait que depuis quelques années, les trois (3) MRC se sont entendues pour développer ou pour tenter de relancer l'espèce, la ouananiche, qui est aussi l'emblème régional.

2975           Donc il y a la préoccupation d'un développement de tout le territoire du lac Saint-Jean et de l'ensemble de ses tributaires. Et chez nous, on sait que la rivière Péribonka est très importante, au niveau des tributaires.

2980           Le conseil de la MRC, à la page 7, on a adopté dernièrement le schéma d'aménagement de la MRC, donc là-dedans, on y fait une part importante au niveau de la relance de l'industrie touristique. Et cette industrie-là présente une nouvelle voie, une nouvelle façon, sur le plan économique, de pouvoir sauvegarder et de faire en sorte que les attraits touristiques de nos différents milieux, autant des tributaires que du lac Saint-Jean, soient mis en valeur.

2985           Et là-dessus, je voudrais mentionner que la Municipalité de Lamarche est un des exemples les plus éloquents, et elle partage la vision de ce développement-là, donc de l'utilisation des ressources naturelles, particulièrement les rivières, pour pouvoir contrer une migration de sa population.

2990           Donc la question du tourisme n'est pas un problème chez nous, elle fait partie des solutions.

2995           Donc on a différents autres éléments qui peuvent bien nous placer sur le plan national, on a le lac Kénogami, on a la Pointe-Taillon et on a différents centres d'interprétation situés un petit peu partout sur le territoire de la MRC, tout simplement pour pouvoir attirer les différentes catégories de touristes chez nous.

3000           Donc la ouananiche est aussi un des éléments importants au niveau de la restructuration touristique. On sait qu'au cours des dernières années, cette ressource-là avait diminué considérablement, et avec les efforts concertés au niveau du ministère de l'Environnement et des trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean, eh bien, on s'aperçoit que de plus en plus, cette activité-là, la restauration de la ressource ouananiche, elle a des effets très importants, depuis les cinq (5) dernières années, et on s'aperçoit que ça produit de plus en plus de dividendes chez nous, autant sur le lac Saint-Jean que sur ses tributaires.

3005           Si on prend par exemple la notion, nous on parle maintenant, au niveau du schéma d'aménagement, de parcs récréatifs éclatés, donc essayer de voir, dans les différents milieux, quels seraient les attraits touristiques qui pourraient faire en sorte d'attirer les gens chez nous.

3010           Donc non seulement sur le plan du sport, mais aussi sur le plan récréatif, l'éducation, la culture, ce sont des axes de développement, et aussi sur la question du territoire où les grandes rivières peuvent conserver leur caractère original, donc c'est aussi une préoccupation du conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

3015           Donc à la page 8, sans en faire une lecture exhaustive, donc on parle chez nous d'un parc récréatif éclaté, d'un produit d'appel nature, donc on parle aussi d'un produit touristique intégré et favorisant l'accès au lac Saint-Jean et aux principaux tributaires, dont la rivière Péribonka, comme tout à l'heure je vous le mentionnais, c'est le principal tributaire qui se situe en partie sur notre territoire. Et vous avez donc des objectifs d'aménagement et de développement.

3020           L'accessibilité publique est aussi très importante, pour l'ensemble de nos rivières comme sur les abords du lac Saint-Jean.

3025           À la page 10, on sait qu'il y a eu une étude inter MRC sur le potentiel récréotouristique de la rivière Péribonka. On sait, comme disait monsieur Boivin, qu'il y a un certain potentiel. Il appartient à la MRC et aux municipalités riveraines de mettre en valeur la rivière Péribonka.

3030           On sait qu'actuellement, il y a un promoteur privé qui est installé sur la rivière Péribonka pour essayer d'y recruter de la clientèle européenne, et selon les estimations que l'on a actuellement, son entreprise qui est à peine naissante attire, fait ses frais, et elle est très courue auprès des touristes européens.

3035           Donc la valeur, à la page 11, on parle de mettre en valeur à des fins récréatives la rivière Péribonka, la rivière Saguenay et la rivière Métabetchouan, la fameuse belle rivière qui nous a causé tant de problèmes. Donc aussi, à la page 11, on parle de sauvegarder la qualité des paysages aux abords de cette rivière-là.

3040           Donc je vous disais tout à l'heure, c'était le caractère naturel sur lequel on veut baser le produit d'appel d'offres au niveau touristique.

3045           Donc des fins récréatives, touristiques, le corridor de la rivière Péribonka, pour nous, on pense qu'il y a un potentiel qu'il faut mettre en valeur, le cachet naturel; qu'il y a possibilité de créer des stations touristiques, on sait qu'il y a des études qui ont été faites, il y a des municipalités qui sont intéressées à coordonner leurs efforts dans ce secteur-là. Et on va aussi tenter d'augmenter, par différentes politiques, la durée du séjour des touristes.

3050           Les préoccupations maintenant de la MRC en rapport avec le détournement partiel de la rivière Manouane. Donc c'est vrai qu'on a eu des représentants qui ont participé à la table d'information et d'échange, cette table donc visait à faciliter et à accélérer l'intégration la plus harmonieuse possible dans le milieu régional.

3055           Nous, on croit à ça, puisqu'on a la possibilité, comme MRC, d'exprimer nos craintes au sujet du détournement possible de la rivière Manouane.

3055           C'est conforme au schéma. Cependant, nous, on se dit qu'il faut absolument identifier les enjeux et dégager les perspectives de développement relié. Donc au point de départ, on ne ferme pas la porte comme MRC, mais on a toute une série de préoccupations, et on demanderait à Hydro-Québec de pouvoir y répondre avant de donner notre aval à ce projet-là.

3060 Et vous avez les préoccupations à partir de la page 14, au niveau de la MRC.

3065 Tout d'abord, on en avait une quant au niveau du lac Saint-Jean, sur la partie de gauche. On a été rassuré en disant que, les craintes ont été éliminées à ce niveau-là parce que vous savez que le lac Saint-Jean, c'est une aire de villégiature très prisée, on pourrait dire que même c'est le plus grand lac privé du Québec, parce que les accès pour les touristes sont assez limités, donc on pense que cette partie de problématique là, en tout cas nous semble, en tout cas avec les assurances qu'on a eues de l'Alcan sur le niveau du lac Saint-Jean, ça ne pose plus de problèmes réels.

3070 On a peut-être encore certaines petites interrogations, mais pas majeures.

3075 Quant à la ressource ouananiche, vous pouvez comprendre qu'étant donné les efforts que l'on a faits, comme MRC, avec les autres partenaires des différents ministères, le gouvernement du Québec, avec la MRC Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine, bien, vous pouvez comprendre que comme cette ressource-là a été en danger, qu'on veut absolument trouver les moyens pour s'assurer de la survie de l'espèce et que l'espèce puisse progresser, autant sur le lac Saint-Jean que sur les tributaires.

3080 Donc il faut absolument établir le rôle et l'importance de ladite rivière, de ses affluents, dans le bassin hydrographique Péribonka, et l'importance numérique et biologique nous préoccupe énormément.

3085 Donc on ne trouve pas de réponse satisfaisante dans l'approche de l'Hydro-Québec, et vous pouvez comprendre aussi que dans la mesure où le débit écologique réservé devait être de neuf mètres-seconde (9 m<sup>3</sup>/s), et il pouvait descendre à trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), bien, et puis le fait aussi qu'on y introduise une nouvelle ressource ou de nouvelles ressources, ça nous préoccupe, ça nous préoccupe au plus haut point.

3090 Parce que ce n'est pas quand la ressource sera en danger que ce sera le temps, après quelques années, en disant, bien écoutez, on a un problème là et puis là, on va être obligé de retrouver les mesures pour restaurer le stock. Donc on veut avoir des garanties.

3095 Donc à la page 15, vous avez donc, on parle par exemple des souches génétiques sur la rivière Péribonka, on parlait des nageoires adipeuses pour bien caractériser les espèces, s'il y avait des différences d'espèces sur le plan génétique, entre les ouananiches de la rivière Péribonka et celles en amont. Donc on veut avoir certaines précisions.

3100 Donc là-dessus, le commentaire de la MRC, c'est que l'Hydro-Québec n'a pas précisé le détail du suivi qu'elle entend instaurer sur cette question, et les préoccupations de la MRC demeurent, dans la mesure où il faut dès le début un projet, pour avoir un portrait de la situation, pour pouvoir évaluer correctement l'évolution lors du suivi.

Donc ça nous prend un point de départ, si on veut véritablement évaluer l'impact que cette dérivation-là aurait sur la ressource ouananiche.

3105

Et on parle, tout à l'heure je vous ai parlé de la ouananiche, on sait que la Corporation de LACTivité Pêche, le CLAP, a été le maître d'oeuvre de la restauration de la ouananiche sur le lac Saint-Jean et sur ses tributaires, donc on pense que l'Hydro-Québec devrait collaborer financièrement à soutenir les efforts du CLAP dans la question de la sauvegarde de la ouananiche.

3110

Donc on pense qu'il y aurait lieu d'établir une mesure compensatoire intéressante, pour que les gens qui s'occupent de la restauration de la ouananiche et qui s'occupent de la reproduction de la ouananiche puissent avoir les moyens financiers nécessaires pour poursuivre le programme auquel les MRC et le gouvernement du Québec participent.

3115

L'autre, c'est à la page 16, on parle de la navigation entre le 0 et le 15 kilomètre. Nous, là-dessus, à la page 16, on parle donc de la navigation, parce qu'il y a des utilisateurs dans ce secteur-là, et on pense qu'il faudrait que l'Hydro-Québec s'engage au balisage de la rivière, donc pour permettre aux utilisateurs de cette rivière-là de pouvoir continuer de jouir de cet attrait naturel et pouvoir vivre aussi, faire des excursions en pleine nature.

3120

Donc, il faut qu'Hydro-Québec collabore. Parce qu'on dit dans le texte:

"Hydro-Québec collaborera avec les gestionnaires des ouvrages hydroélectriques, si ceux-ci acceptent de mettre en place une signalisation."

3125

Écoutez, si ceux-ci, s'ils refusent, ça veut dire qu'Hydro-Québec ne serait pas tenue à. Nous, on pense qu'Hydro-Québec doit être tenue à, puisque actuellement, il y en a pas de problème.

3130

Donc ce qu'on veut, c'est que la rivière Péribonka soit encore accessible, à la fois pour la ouananiche et à la fois pour les humains.

L'autre qui est importante, monsieur Tessier l'a souligné tout à l'heure, c'est le flottage du bois.

3135

Depuis de nombreuses années - tout à l'heure, je vous ai dit que sur le plan environnemental, la MRC avait certaines préoccupations, on sait que depuis que Abitibi-Consolidated a mis fin à la pratique du flottage du bois, il y a beaucoup de baies qui ont été inondées de bois, de chandelles, de bois, et on a procédé, on s'est entendu avec cette compagnie-là, il y a eu une vingtaine de millions, madame Audet, je crois, douze millions (12 M\$) d'investis pour nettoyer la rivière, et c'est sûr qu'en baissant le niveau de la rivière Péribonka, on a peur que dans un certain volet, que les billes de bois sèchent, et qu'en certaines périodes de crue, elles repartent et qu'elles viennent briser le travail qui a été effectué quant à la restauration de la rivière Péribonka, qui était une rivière qui était importante.

3145

Donc on mentionne, vers la fin de la page 16, que les baies peu profondes, et ensuite les écotones riverains pourraient croître de façon importante, s'il y avait une importante baisse de niveau d'eau.

3150

Donc maintenant, s'il y a pas d'engagement ferme d'Hydro-Québec, comme Abitibi-Consolidated a déjà défrayé une large partie des travaux qui ont été effectués, on se dit, à qui incomberait la responsabilité du nettoyage de ces billes de bois là, dans les endroits.

3155

Donc c'est une des préoccupations majeures, puisque le dossier est à toutes fins pratiques clos, au niveau de la MRC. Il reste encore quelques éléments, mais on peut dire qu'on assure le suivi. Mais on pense que ça va bien de ce côté-là, au niveau de la rivière Péribonka.

3160

Je tiens à vous dire aussi que la MRC n'est pas contre le processus devant mener à une création d'une SOCOM. On pense que ça peut être aussi un élément positif.

3165

Sauf que la tactique de l'Hydro-Québec de faire signer les protocoles aux MRC avant les audiences plutôt qu'après, eh bien nous, on ne partage absolument pas cet avis-là. On préférerait que l'Hydro-Québec change sa tactique, qu'elle négocie, qu'il y ait des audiences publiques, et puis qu'ensuite, lorsqu'il y a un consensus et lorsque l'on a répondu aux attentes et aux interrogations, bien à ce moment-là, on pourrait signer les protocoles finaux.

3170

Donc on dit qu'au niveau du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean, donc on a des préoccupations, on a des réalités préoccupantes, on a des objectifs reliés au développement durable et à la pérennité des ressources.

3175

On vous dit aussi que la MRC Lac-Saint-Jean a pris l'option d'une gestion intégrée de toutes les ressources de son territoire, et non pas à la pièce. Et l'exploitation et le contrôle sur l'exploitation de ces richesses, donc on veut que nos communautés locales puissent en retirer des avantages certains.

3180

Et la MRC Lac-Saint-Jean, je le répète, tout à l'heure je l'ai souligné, que la MRC Lac-Saint-Jean partage les craintes de la Municipalité de Lamarche, et plusieurs des préoccupations de la MRC ont pour but de diminuer les impacts pour les utilisateurs de la MRC.

3185

Donc la MRC Lac-Saint-Jean partage également les préoccupations et les recommandations formulées par le Conseil régional de l'environnement, relatives aux impacts sur le milieu naturel, à la ouananiche de la rivière Péribonka, et surtout à l'introduction de nouvelles espèces de poissons.

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3190

Merci monsieur le Préfet.

3195 Il y a un point qui avait été soulevé en première partie d'audience, quand on avait demandé à Hydro-Québec comment ils établissaient les listes de groupes ou d'organismes qui pouvaient venir ou qui seraient invités à la table régionale de consultation sur le projet, on nous avait informés à ce moment-là qu'Hydro-Québec demandait aux MRC de déterminer qui étaient les gens qui étaient représentatifs du milieu et qui devaient venir à la table.

3200 Et vous savez sûrement maintenant, on s'est rendu compte que les gens de Lamarche n'avaient pas été invités. Il semble y avoir des groupes, pas nécessairement des citoyens en particulier qui devraient être invités, mais ils ont quand même des associations, au niveau du lac Tchitogama, et on s'est demandé qu'est-ce qui était arrivé exactement.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3205 Bien écoutez, l'invitation a été faite au niveau de la MRC, et c'est le conseil de la MRC qui a décidé de la représentation au niveau de la table de discussion.

3210 Mais cependant, laissez-moi vous dire une chose, c'est qu'à partir du moment où il y a eu une espèce d'entente tacite au niveau de la SOCOM sur certains principes, c'était sujet à ratification au niveau de chacun des conseils de MRC.

3215 Donc j'ai participé personnellement à certaines séances, monsieur le directeur général, monsieur Guy Gagnon, a participé à d'autres, mais cependant, c'était sujet à ratification. Et quand on a eu le projet final, on s'est mis à discuter avec l'ensemble des représentants du conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, et c'est là que sont apparues certaines inquiétudes spécifiques que l'on n'avait pas eues.

3220 C'est un dossier sur lequel on donnait certaines informations d'ordre technique, tout au long, mais quand est arrivé le résultat final, là on l'a analysé en profondeur, et on a demandé les commentaires des différents groupements, des différentes municipalités.

3225 Donc c'est à partir de là que le protocole devenait officiel, et c'est là qu'on a véritablement entrepris la fameuse question de la consultation, pour voir qu'est-ce qui pouvait accrocher, et c'était quoi les préoccupations, est-ce qu'on en avait des préoccupations additionnelles, est-ce qu'il y avait des choses au niveau de la SOCOM qu'on n'avait pas touchées, parce qu'on peut pas penser à tout.

3230 Des fois, comme disait monsieur Boivin tout à l'heure, les élus municipaux, on laisse pas nécessairement notre intelligence mais des fois, on peut pas tout voir non plus.

Donc c'était pas de la mauvaise volonté, mais on a fait - et il y avait des inquiétudes, il y avait des gens qui ramenaient ça dans leurs conseils municipaux, et c'est surtout à l'été 98, là on a commencé à avoir certains commentaires.

3235 Et comme stratégie, on s'était dit, quand arrivera le résultat final, à ce moment-là on décidera, comme conseil de la MRC, si oui ou non on va de l'avant au niveau du projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3240 Parce que si on regarde ici la résolution que vous avez quand même passée et qui a été envoyée entre autres à Hydro-Québec, ministère de l'Environnement, etc., cette résolution-là a été passée le 14 avril de l'an 2000, il y avait des demandes très spécifiques dans cette résolution-là.

D'ailleurs, il y en a que vous reprenez dans votre mémoire.

3245

Alors ça veut dire qu'on est au-delà d'un an, finalement, vous considérez, vous, que ces demandes-là, on n'en a pas tenu compte, finalement, si vous les reprenez aujourd'hui?

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3250

Effectivement, je vous ai dit que les consultations se sont établies au fil des semaines, dans les différents conseils municipaux, dans les différents milieux, ce ne sont pas des gens qui sont à temps plein, ce sont des bénévoles, bien souvent les conseils municipaux sont aussi assez débordés, donc on s'était donné une stratégie à long terme, bien qu'on savait, à l'époque, qu'il y avait des délais prévus pour la signature dudit protocole.

3255

Parce que nous, on a jamais refusé, comme conseil de MRC, de signer le protocole au niveau de la SOCOM. On a posé des questions au niveau d'Hydro-Québec, et on leur a dit, si vous êtes capables de répondre de façon adéquate à nos interrogations, on réévaluera le fait de signer ou de ne pas signer l'entente.

3260

Mais on n'a pas reçu de réponses. Donc quand tu ne reçois pas de réponses, tu ne signes pas. C'est exactement ce qui est arrivé au niveau du conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Je n'ai pas eu l'autorisation de signer les documents afférents à la création de la SOCOM.

3265

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

3270

Monsieur Berraja.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente. Merci beaucoup, monsieur le Préfet.

3275

Concernant l'accord cadre sur la création de la SOCOM, et comme vous l'avez exposé, d'après ce que j'ai compris, c'est qu'il y a déjà une entente tacite, bien sûr conditionnelle à certaines problématiques, la ouananiche, la navigation et le problème des chandelles...

3280 **PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Et le problème aussi de la Municipalité de Lamarche.

3285 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Le problème de la navigation, oui, merci.

L'autre problème que vous avez soulevé tout à l'heure, c'est relié à l'emploi. Et ce qui m'étonne, c'est que dans l'entente cadre, au point 8.2:

3290

"Toutes les activités de suivi environnemental et d'autres actions sont sous-traitées par Hydro-Québec."

Alors que vous avez l'expertise du terrain et vous connaissez les problématiques.

3295

Est-ce que c'est normal pour vous, et pour retenir aussi le maximum de personnes, et d'utiliser les ressources de la MRC? Merci.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3300

Bien écoutez, même si on est une MRC, on n'a pas tout le personnel nécessaire, on n'a pas toutes les ressources, on n'a pas les dispositions financières.

3305

Ce qu'on essaie de faire actuellement, tout à l'heure je vous ai mentionné qu'on avait une préoccupation touristique nouvelle, on sait qu'il y a des potentiels, et l'expertise de la rivière Péribonka, ce sont les gens du milieu.

3310

Tout à l'heure, j'ai mentionné qu'il y avait quatre (4) municipalités qui étaient adjacentes à la rivière Péribonka, et on essaie de voir, avec les gens, le service technique, madame Audet, avec les gens de ces municipalités-là, on essaie de voir, de coordonner, et on essaie de mieux comprendre la situation à la lumière des informations que les gens de ces secteurs-là possèdent, les connaissances qu'ils possèdent.

3315

Je vous dis pas que, demain matin, notre mémoire est complet, c'est loin d'être le cas, mais on a voulu vous souligner les principales préoccupations.

Et si je me souviens bien, on a jusqu'au 18 juillet, je crois, pour faire parvenir des compléments?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3320

13 juillet.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3325           13 juillet. Donc on va voir si d'ici le 13 juillet, on est capable de vous fournir de l'information additionnelle à ce sujet-là. Donc on va tout faire en sorte pour qu'on puisse répondre au délai que vous venez de nous mentionner.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

3330           Quand vous parlez du balisage des cours d'eau, est-ce que c'est la Péribonka et la Manouane dans sa partie aval?

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3335           Madame Audet, je demanderais.

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

3340           Bonjour. Enfin, c'est les deux (2), c'est autant sur la Manouane, de zéro (0) à quinze (15) kilomètres, que les trente kilomètres (30 km) sur la Péribonka, où il y aura un impact au niveau du marnage, où on va avoir une baisse du niveau d'eau.

3345           Et comme on sait que sur la Péribonka, c'est un cours d'eau qui est harnaché, et les bancs de sable changent fréquemment, ça demande une perception très fine de ce milieu-là pour pouvoir naviguer.

3350           On l'a fait à plusieurs occasions dans le cadre du flottage du bois, sept (7) à huit (8) fois sur une période de deux (2) ans, et à toutes les fois, on était avec des experts, des gens de Lamarche qui avaient fait du terrain pendant vingt-cinq (25) ans sur le flottage, on a aussi brisé des pieds de moteur avec eux. Donc pour vous dire, ça prend une fine fine connaissance.

3355           Donc s'il n'y a pas de balisage après ces modifications-là, sur le cours d'eau, je pense pas que personne puisse y avoir accès de façon facile.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Ça, c'est pour la Péribonka.

3360           Et pour la Manouane?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

3365           La Manouane, c'est de zéro (0) à quinze (15) kilomètres, où on a des impacts les plus importants.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

3370 Et est-ce possible d'effectuer le balisage, parce qu'on sait que la morphologie du lit de la rivière est assez hétérogène, il y a des fosses, il y a des chutes, il y a aussi des hauts-fonds.

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

3375 Je pense que ce serait peut-être à Hydro-Québec de voir s'ils peuvent le faire. Je pense que c'est une requête du milieu parce qu'il y a des inquiétudes des différents partenaires. Donc à partir de là, de voir ce qu'on peut faire du moins pour minimiser cette problématique-là.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

3380 Merci.

Concernant le débit réservé, monsieur le préfet a indiqué que neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s) serait souhaitable, est-ce que vous pouvez préciser pour les espèces?

3385 **PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Bien, neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s), c'est à peu près le débit qui est réservé pour la Petite Décharge, madame Audet, c'est bien ça? Et la Petite Décharge, ça devient excessivement difficile d'y naviguer.

3390 Donc vous pouvez comprendre que pour nous, avec la connaissance de la Petite Décharge ici, on pense que ça minimiserait les impacts, à neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s), ayant un modèle qui s'appelle la Petite Décharge.

3395 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci beaucoup, madame Audet; merci beaucoup, monsieur le Préfet. Merci beaucoup, madame la Présidente.

3400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufour.

3405 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Oui, merci, merci beaucoup, madame la Présidente.

3410 Une question à propos de toute la problématique qui nous a été exposée hier par la  
Municipalité de Lamarche, la Corporation de développement et tout ça. Est-ce que vous allez,  
jusqu'à quel point vous allez tenir compte de ces préoccupations-là avant de signer votre entente?

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3415 Ah bien écoutez...

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

3420 Je vous pose la question, je sais que c'est important.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3425 ... la municipalité de Lamarche fait partie intégrante de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, et c'est très  
clair que tant et aussi longtemps que la Municipalité de Lamarche ne nous donnera pas le feu vert  
pour signer le protocole, si on le signe, il y aura pas de signature de protocole, je vous le jure.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

3430 Alors est-ce qu'en fait, est-ce que vous avez déjà, jusqu'à maintenant, appuyé de façon  
formelle les projets de développement économique du secteur; est-ce que vous avez été impliqués  
dans les projets qui sont maintenant à l'ordre du jour?

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3435 Bien, c'est dans le schéma d'aménagement, donc madame Audet pourrait peut-être vous  
donner une information complémentaire, mais c'est dans le schéma d'aménagement de la MRC  
Lac-Saint-Jean-Est.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

3440 Je parle de développement économique, là.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

3445 Écoutez, on a une préoccupation très particulière, comme MRC, pour le secteur nord, non  
seulement pour la municipalité de Lamarche, parce qu'il y a quand même - tout à l'heure, je vous  
parlais de l'augmentation de la productivité au niveau de la forêt, tout ça fait en sorte que le nombre  
d'emplois disponibles est moins grand donc on a une migration des jeunes, et il faut prendre toutes  
les mesures nécessaires, comme MRC, pour appuyer les initiatives de chacune de nos  
3450 municipalités.

Et le schéma d'aménagement qui est en vigueur actuellement est très clair à ce sujet-là.  
Madame Audet.

3455 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Oui, si vous me permettez, il y a aussi, du côté de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, avec la mise en valeur des terres publiques intramunicipales, la Corporation de développement de la Municipalité de Lamarche est maintenant gestionnaire de deux (2) blocs de lots, c'est-à-dire qu'on  
3460 parle à peu près de près d'une centaine de lots en forêt, qu'ils vont être responsables, ils ont un plan quinquennal d'aménagement forestier et mettre en valeur ces territoires-là. On a des contrats d'aménagement forestier de signés avec eux pour vingt-cinq (25) ans.

On a aussi contribué, via le volet 2 sur la mise en valeur des ressources du milieu naturel,  
3465 du milieu forestier, à l'aménagement de camping.

On reboise cette année, avec le promoteur de la Pointe-Tchitogama, le secteur Tchitogama, toute la renaturalisation du site. Donc il y a plusieurs projets comme ça qu'on a, au niveau de la MRC, donné notre aval.

3470

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Merci beaucoup. Merci, madame la Présidente.

3475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous parlez d'un appui financier pour la poursuite des travaux du CLAP visant la restauration et le développement de la mise en valeur de la ressource ouananiche.

3480 **PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3485

Est-ce que vous avez des données qu'on pourrait avoir sur ça? On voudrait pas avoir une caisse d'études mais...

3490

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Ce qu'on pourrait faire, on connaît très bien monsieur le président, Gérald Scollion, on  
3495 pourrait vous fournir toute une série de documents, le rapport annuel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

3500

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Oui, on va vous faire parvenir ça.

3505

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et l'autre point aussi, vous parliez tout à l'heure que vous considérez qu'il y avait quand même des dividendes à recueillir, en regard de la ouananiche, ne serait-ce qu'au niveau de la pêche récréative, est-ce que vous avez évalué, dans une étude, que c'était finalement un secteur qui pouvait rapporter combien?

3510

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Non, on n'a pas les données. Ce serait peut-être au niveau du CLAP qui aurait certaines données, certaines données à ce sujet-là. Mais je pourrais pas vous donner l'information précise.

3515

Je pense pas qu'on ait de documents, au ministère de l'Environnement aussi. En tout cas, on va voir avec eux qu'est-ce qu'on pourrait vous fournir comme information à ce sujet-là.

3520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît, on apprécierait.

Alors je vous remercie beaucoup de votre participation, monsieur le Préfet, madame Audet.

3525

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Bien, ça a été un plaisir pour nous. Donc bonne fin de journée!

3530

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, vous de même.

3535

\_\_\_\_\_  
**DROIT DE RECTIFICATION**  
**HYDRO-QUÉBEC**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3540 Nous avons une rectification que le représentant, le porte-parole d'Hydro-Québec voudrait faire. Monsieur Arnaud, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Arnaud.

3545 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bonjour madame la Présidente, bonjour messieurs les Commissaires.

3550 Alors j'ai un certain nombre de points que je voudrais rectifier, je vais commencer par le mémoire du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Alors à la page 18 du mémoire, il est mentionné "Un plan d'urgence qui fait fi du déluge du Saguenay", le mémoire indique:

3555 "Lors des audiences, Hydro-Québec a indiqué qu'ils n'ont pas élaboré de plan d'urgence car si la cote dépassait quatre cent dix-huit mètres (418 m), l'eau serait automatiquement retournée à la rivière Manouane."

3560 Ils ont affirmé qu'ils n'ont pas tenu compte d'une possible rupture du barrage. Alors nous aimerions rectifier, Hydro-Québec a, dans le cadre de l'étude d'avant-projet, effectué une étude sur la rupture du barrage, à la section 2.7, page 2.48 du volume 1 du rapport d'avant-projet:

"Le plan de mesures d'urgence a aussi été déposé conformément aux orientations de la directive."

3565

De plus, dans le complément du rapport d'avant-projet de novembre 2000, un avis technique concernant la rupture du barrage a été déposé. C'est à l'annexe A, et aux réponses à la question 18, page 15.

3570 Cette question avait été abordée et les réponses ont été fournies lors de la première partie, à la ligne 220 du volume 5 de la séance du 17 mai 2001, à treize heures trente (13 h 30):

"Notons que les ouvrages proposés sont conçus afin de tenir compte de la crue maximale probable."

3575

Deuxième rectification, page 7, le mémoire indique:

3580 "Le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean demande d'où proviennent les informations qui ont permis la comparaison sur le dépôt de fines particules avant et après la dérivation réalisée par Alcan."

Hydro-Québec aimerait informer la Commission qu'elle a réalisé une caractérisation des sites de fraie actuels, et n'a pas constaté la présence de particules fines sur ce site. Ainsi, tout

3585 indique qu'après la dérivation réalisée par Alcan, les sites de fraie pour la ouananiche n'ont pas été affectés.

3590 Dans la section 2, les impacts sur le milieu naturel, le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean indique que lors des audiences, Hydro-Québec a souvent répété que la rivière Manouane sera très affectée par cette baisse de niveau d'eau, mais pas la Péribonka.

Hydro-Québec aimerait rectifier cette affirmation, car l'évaluation des impacts a permis de qualifier les effets de la dérivation sur la faune et la flore, mais que ces impacts ne remettaient pas en cause l'utilisation de la rivière ni ses caractéristiques biophysiques.

3595 À la page 12, introduction de deux (2) espèces de poissons, éperlan arc-en-ciel et touladi dans le lac du Grand Détour, Hydro-Québec préconise une mesure de bonification qui est l'introduction de l'éperlan arc-en-ciel dans la Manouane et pas du tout dans le lac du Grand Détour.

3600 Finalement, Hydro-Québec aimerait rectifier qu'avec l'application des mesures d'atténuation, les baisses de niveau prévues dans la rivière Manouane sont, je les cite rapidement, du kilomètre 0 à 14, zéro zéro deux (0,02 m) à zéro quarante-deux mètres (0,42 m); du kilomètre 33 à 51, zéro vingt-six (0,26 m) à zéro quarante-huit (0,48 m); jusqu'aux kilomètres 93 à 95 où on passe de zéro virgule neuf mètre (0,9 m) à un virgule zéro trois (1,03 m). Soit un abaissement maximal de un virgule zéro trois mètre (1,03 m), dans le tronçon de deux kilomètres (2 km) où la  
3605 profondeur maximale actuelle atteint un virgule cinq mètre (1,5 m). C'est juste en aval du barrage.

Toujours dans la veine de la présentation de ce mémoire, je voudrais juste signaler à la Commission qu'Hydro-Québec a été un des financiers de Négawatt. Donc nous avons été, je pourrais dire, un commanditaire de Négawatt. Donc nous connaissons très bien Négawatt.

3610 Concernant le mémoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la MRC du Lac-Saint-Jean-Est indique, à la page 14:

3615 "Le fait qu'Hydro-Québec mentionne que l'aménagement n'aura aucune incidence sur la ouananiche inquiète la MRC dans la mesure où cette affirmation repose sur l'introduction de l'éperlan arc-en-ciel comme poisson fourrage pour la ouananiche."

3620 Hydro-Québec aimerait préciser. L'évaluation des modifications physiques et la prise en compte des conditions nécessaires pour le maintien et le développement de la ouananiche, vitesse d'écoulement, profondeur, indiquent que les conditions futures seront favorables à l'espèce.

3625 Hydro-Québec aimerait rectifier, la présence de l'éperlan arc-en-ciel n'est pas la seule mesure d'atténuation permettant de favoriser la ouananiche; Hydro-Québec propose de réaménager les frayères affectées, d'aménager de nouvelles frayères, de favoriser le recrutement de cette espèce, de telle sorte que nous ne prévoyons aucune perte d'habitats pour la ouananiche.

La MRC Lac-Saint-Jean-Est ajoute, à la même page:

3630 "Dans la mesure où scientifiquement le débit écologique réservé devrait être de neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s), et que pour pouvoir le descendre à trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), il y a introduction d'une nouvelle espèce, il apparaît à la MRC que cette équation n'est pas si facile à faire."

3635 Hydro-Québec aimerait apporter cette rectification, la réduction du débit n'entraînera pas l'apparition d'une nouvelle espèce. Hydro-Québec propose de favoriser le développement d'une espèce déjà présente dans le bassin hydrographique, l'éperlan arc-en-ciel, afin d'améliorer les conditions de la ouananiche.

3640 Cette mesure est toujours à l'étude, mais n'a pas de lien avec le débit réservé. Il s'agit d'une mesure de bonification au projet qui pourrait être réalisée avec ou sans le projet de dérivation.

3645 Et pour terminer, je tiens à confirmer, comme madame Audet l'a dit, que nous avons prévu du balisage sur la rivière Manouane, du kilomètre 0 à 15.

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3650 Merci monsieur Arnaud pour ces rectifications.

Nous allons maintenant ajourner nos travaux jusqu'à sept heures (7 h) ce soir. Merci.

3655

---

SÉANCE AJOURNÉE À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3660 Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

3665

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.